
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 3 juin 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Marie Barbey-Chappuis*, *Astrid Martin* et *Patricia Richard*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 3 juin 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour inaugurer cette année de mairie, j'ai le plaisir de vous convier au traditionnel cortège et ensuite aux festivités qui se dérouleront à la promenade de la Treille à l'issue de cette séance, à 19 h. Il y aura un spectacle, de la musique et un buffet. Je vous invite donc toutes et tous à participer à cette investiture publique avec les habitantes et les habitants de notre ville. Nous avons de la chance: il fait beau. Je suis persuadée que vous apprécierez ce moment festif entre les deux séances.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Sans entrer dans les détails de la crise que le Servette Football Club (FC) connaît, celle-ci a un effet domino. Un projet en particulier concerne la Ville de Genève, c'est l'association Genève Education Football (GEF), consacrée à la relève d'élite, pour laquelle nous avons investi beaucoup d'énergie et de ressources avec le Canton et l'Association des communes genevoises. Cette structure avait fait l'objet d'un accord entre les clubs Servette FC, Etoile Carouge FC, Meyrin FC et l'Association cantonale genevoise de football, de façon à soutenir la relève de manière large et convergente. Le fait que le Servette FC soit relégué en tout cas en première ligue promotion met en danger l'avenir de ce projet.

Nous avons pris contact avec les autres clubs, qui sont très inquiets. En effet, nous perdons des subventions données par les institutions du football suisse en l'absence de club en Challenge League. En accord avec le Canton, nous réunirons les partenaires le 19 juin 2015 pour faire le point sur l'avenir de ce projet pour préserver notre engagement en faveur de la relève et éviter un effet domino sur l'ensemble du football genevois. Je donnerai les détails dès que nous les aurons.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Pour alléger notre ordre du jour, j'ai le plaisir de retirer la proposition que je voulais inscrire en urgence en vue de l'achat d'une maison au chemin Buisson à hauteur de 3 millions de francs. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social s'est en effet substituée à la Ville pour acheter ce terrain et cette villa ce matin. L'objet y relatif ne figure pas à l'ordre du jour, mais j'avais annoncé une demande de traitement urgent. (*Brouhaha.*)

Le président. Nous prenons note, Monsieur Pagani. Nous réglerons les détails ultérieurement.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone sera absent de cette séance. M^{me} Sandrine Salerno est également retenue par des obligations liées à son département.

Concernant la répartition des places assises dans notre salle, le bureau a décidé qu'elle resterait telle quelle pour l'instant pour des raisons techniques, notamment en ce qui concerne le fauteuil de M. Pascal Holenweg. Je tiens à le préciser: il s'agit de raisons techniques. Le bureau se réunira le 11 juin 2015 et il convoquera les personnes impliquées dans les quelques incidents survenus hier à ce sujet pour décider de la suite à donner à cette affaire.

3. Projet de délibération du 21 mai 2015 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-102)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la légitimité de la revendication de réduction du temps de travail et du partage des postes de travail;
- la fonction de référence, pour le secteur privé, des statuts des fonctions publiques;
- la possibilité de provoquer la création d'emplois utiles à la population par une réduction du temps de travail de la fonction publique;
- la possibilité d'opérer une réduction de l'écart entre hauts et bas salaires de l'échelle des traitements du personnel municipal par une réduction du temps de travail compensée par une réduction du salaire pour les seules plus hautes classes de traitement,

et reconnaissant la nécessité de soumettre le présent projet de délibération en consultation auprès des organisations syndicales et des représentations du personnel municipal, ainsi que de les entendre lors des travaux en commission,

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncé, 6685.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article premier. – L'article 90, alinéa 1, du statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 90 Durée du travail – ¹ La durée normale du travail est de 32 heures par semaine en moyenne, soit 1671 heures par année.

Art. 2. – L'échelle des traitements annuels du personnel de la Ville de Genève est modifiée comme suit:

- les traitements annuels des catégories A à G restent inchangés;
- les traitements annuels des catégories H à N sont réduits au prorata de la moitié de la réduction de la durée normale du travail;
- les traitements annuels des catégories O à V sont réduits au prorata de la réduction de la durée normale du travail.

Art. 3. – La moitié de la somme correspondant à l'impact du présent projet de délibération sur la masse salariale prévue au budget sera affectée à la création de postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant les tâches (telles que le nettoyage des locaux et bâtiments de la Ville) actuellement externalisées et confiées à des entreprises privées. L'autre moitié de la somme sera affectée à parts égales à la réduction de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de l'application progressive du présent projet de délibération dans les quatre années budgétaires suivant son adoption.

Le projet de délibération est retiré par son auteur.

4. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je tenais tout d'abord à féliciter les nouveaux élus de ce parlement à qui je n'ai pas encore pu dire bonjour. Bravo à eux pour leur brillante élection!

Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, à M. Pagani et à la maire, M^{me} Alder, pour ses valeurs écologiques. Un délai de mise en conformité de tous les bâtiments quant au double vitrage est fixé au 31 janvier 2016. Etant donné que la Ville de Genève est propriétaire d'un grand nombre de constructions, et à la suite des demandes de plusieurs locataires, j'aimerais savoir quelles normes seront observées et quand les travaux seront effectués, dans la mesure où il reste moins d'une année afin de se mettre en ordre avec le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI), votée par le Grand Conseil. Celle-ci date d'il y a vingt ans et le délai de mise en conformité a été repoussé plusieurs fois. Cependant, le dernier délai est au 31 janvier 2016.

Le président. Merci, Monsieur. La réponse vous sera donnée ultérieurement. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et, comme par hasard, elle a trait à la Bibliothèque de Genève. J'apprends que celle-ci ne fait plus appel, du moins plus comme avant, aux relieurs de notre canton et de notre ville. Je le déplore et j'espère que ces travaux de reliure ne sont pas partis en Belgique. J'aimerais des explications circonstanciées sur les raisons de cette politique de la bibliothèque et de la Ville, puisque j'imagine que le Conseil administratif l'a approuvée. Si elle est motivée par un souci d'argent, il s'agirait à mon sens de fausses économies. N'est-il pas possible de revenir en arrière?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous rassure, c'est complètement faux. Je ne sais pas d'où cette information provient, mais je la démens très formellement. Le volume a même augmenté.

Il est vrai, en revanche, qu'il y a eu une redistribution au sein même du territoire entre les relieurs genevois. Nous avons eu l'impression que des ententes cartellaires sur les tarifs existaient, ce que nous sommes en train de vérifier car c'est contraire à l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Nous continuons de travailler essentiellement et toujours autant qu'avant avec des artisans relieurs

genevois. Nous vous fournissons volontiers les chiffres comparatifs sur plusieurs années.

M. Jean Rossiaud (Ve). Ma question s'adresse à la fois à M^{me} la maire et à chacun des cinq conseillers administratifs. La Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21), chapeautée par l'Organisation des Nations unies, se tiendra à Paris en décembre 2015. A cette occasion, la société civile et les villes, notamment celle de Paris, s'engagent. Ma question est donc la suivante. Dans cette perspective, quel rôle la Ville de Genève entend-elle faire jouer aux mobilisations autour d'Alternatiba, qui comptera une soixantaine de villages des alternatives entre juin et septembre 2015, en particulier d'Alternatiba Léman, qui se tiendra à Genève du 18 au 20 septembre 2015? Et comment engagera-t-elle les 50 services de ses cinq départements pour démontrer qu'il y a des solutions locales, dont elle dispose déjà, au réchauffement climatique?

J'en viens à ma seconde question. (*Remarques.*) C'est le même sujet; c'est le petit b). Comment la Ville de Genève se mobilisera-t-elle dans les réseaux de villes?

Enfin, troisième point, il n'y aura qu'une seule monnaie en vigueur pendant Alternatiba Léman...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Rossiaud.

M. Jean Rossiaud. Je conclus. La Ville de Genève fera-t-elle une étude de faisabilité pour une monnaie complémentaire lors de cette manifestation?

Le président. Vous devez en terminer, Monsieur. Je suis désolé, mais on ne peut pas continuer indéfiniment.

M. Jean Rossiaud. Les Villes de Carouge et d'Annemasse l'ont fait.

M^{me} Esther Alder, maire. Le Conseil administratif a effectivement reçu une demande d'aide d'Alternatiba. Le dossier est entre les mains de ma collègue Sandrine Salerno, qui devrait proposer un soutien à cette manifestation. Quant au projet transfrontalier de monnaie unique, là aussi, à ma connaissance, la demande est encore en examen auprès de ma collègue.

S'agissant de COP21, ainsi que je l'ai évoqué hier, le Conseil administratif, la Ville de Genève va bien évidemment s'engager. Il y aura sans doute un appel à engagement des maires sous la houlette d'Anne Hidalgo, maire de Paris. Le Conseil administratif prendra part à une séance préparatoire qui aura lieu en juillet 2015, à Lyon, en présence du président François Hollande et de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Nous allons donc collaborer et travailler sur ces enjeux liés au climat qui nous concernent toutes et tous. Le Conseil administratif a une réelle volonté de déployer des efforts conséquents pour les prendre en compte, notamment la mise en péril de notre environnement, induite par la manière dont nous vivons les uns et les autres.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Monsieur le conseiller administratif, vous en avez dit trop peu à mon goût concernant le Servette FC. Les pouvoirs publics, en les personnes de vous-même et de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, comptent-ils rester spectateurs de la faillite annoncée du club? Ou pouvons-nous avoir quelque espérance qu'ils essaient de sauver ce qui peut encore l'être?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord, comme je l'ai déjà dit publiquement, cette affaire suscite en moi une grande tristesse et une certaine surprise. Beaucoup de questions me viennent à l'esprit quant à ce qu'il s'est passé ces derniers mois. Je peine à comprendre comment le club a pu en arriver à un trou de 5 à 7 millions de francs, l'équivalent d'un budget annuel. Il y a donc eu une fuite en avant, mais on ne peut pas aider les gens qui ne veulent pas être aidés. C'est difficile.

Nous ne pouvons pas investir des moyens dans des clubs privés sous forme de sociétés anonymes, surtout quand ils ne montrent pas leurs comptes. Cela est valable pour tous les clubs. Nous soutenons les infrastructures et la relève. Nous le faisons pour la patinoire des Vernets et l'association Genève Futur Hockey, et cela fonctionne bien. Pour le Servette FC, il y a eu une fuite en avant. Il a annoncé des projets mirifiques il y a encore deux mois et, tout à coup, il annonce des trous faramineux que les pouvoirs publics, à l'évidence, ne pourraient ni ne voudraient combler.

La bonne nouvelle, si on veut, est que cette situation accélérera probablement l'assainissement du stade de Genève, sous réserve des décisions imminentes du Grand Conseil, même si un consensus semble se dessiner enfin autour de l'idée que le stade est une infrastructure d'intérêt public et qu'il doit donc recevoir une subvention de base pour son entretien courant, ce que j'appelle de mes vœux. Je

ne vous cache pas, Monsieur le conseiller municipal, et je le dis en toute transparence, que j'ai accepté que le Service des sports de la Ville de Genève collabore avec les services de la Ville de Lancy pour assurer la conciergerie minimale nécessaire du stade, parce qu'il n'y a plus personne... J'insiste sur le fait que c'est à titre provisoire et à très court terme.

Quant au Servette FC, dans le meilleur des cas, il évoluera en Première ligue Promotion et il redeviendra un club en partie associatif, que nous soutiendrons à ce titre, comme nous soutenons d'autres clubs. Au pire des cas, il ira en Deuxième ligue interrégionale. Aujourd'hui, notre souci est que son effondrement ne contamine pas le reste du football genevois. Je pense en particulier à l'association GEF et à l'ensemble du soutien à la relève. Il est clair que nous aiderons à reconstruire le Servette FC sur des bases saines, mais surtout transparentes et partenariales, ce qui a fait défaut ces derniers temps. Même si nous avions voulu l'aider, nous n'aurions pas bénéficié de l'ouverture nécessaire du club, ce dont je suis très désolé.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani, responsable de l'installation de doubles vitrages d'ici au 31 janvier 2016, imposée par le fameux RCI. Pour être plus précis, des immeubles de la rue Ferdinand-Hodler, notamment, gérés par la Gérance immobilière municipale, sont encore et toujours pourvus d'un simple vitrage.

J'aimerais savoir précisément quel sera le montant à investir pour le remplacement du simple vitrage dans nos immeubles afin de les mettre en conformité avec la loi. Cela me paraît plus important que de dépenser de l'argent pour de magnifiques oreilles géantes dans le cadre de la campagne «La Ville réduit le bruit routier» ou pour la publication de *Vos impôts, un investissement citoyen*, un bilan promotionnel sur l'utilisation des impôts.

Le président. Merci, Monsieur. M. Rémy Pagani vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Maria Casares.

M^{me} Maria Casares (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Alder et elle porte sur la rue Antoine-Carteret. A la hauteur de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, il y a un passage pour piétons. La rue est interdite à une circulation d'une vitesse supérieure à 30 km/h, mais les véhicules ne respectent visiblement pas cette limitation. Plusieurs parents d'élèves de l'école des Grottes s'inquiètent pour leurs enfants et ils m'ont demandé pourquoi il n'y avait pas de patrouilleuse scolaire à cet endroit.

Questions orales

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, vous savez que la sécurité des écolières et des écoliers nous préoccupe beaucoup. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ainsi que la Direction générale des transports ont été sollicités au sujet de l'affectation d'une patrouilleuse scolaire à la rue Antoine-Carteret, des parents d'élèves s'étant effectivement plaints de la situation. Une décision devrait tomber prochainement.

Je ne sais pas encore quel sera le préavis, mais il nous est difficile de sécuriser l'ensemble du parcours des écoliers avec les moyens dont nous disposons. D'une manière générale, les patrouilleuses scolaires sont implantées dans le périmètre direct de l'école aux moments clés, à savoir le début et la fin de la classe. Or, la rue Antoine-Carteret est un peu excentrée... Cependant nous regarderons ce dossier avec attention et nous communiquerons la décision prise par les différentes parties à qui de droit.

Je profite d'avoir la parole pour répondre aux questions qui m'avaient été posées antérieurement. M. Pagan s'était beaucoup inquiété au sujet d'une dame et de son fils polyhandicapé, qui devaient quitter leur domicile pour la fin de juillet 2015. Le 19 mai, M. Pagan nous demandait si nous avions été sollicités à leur sujet. Nous n'avons pas été approchés; j'ai demandé au Service social. Le cas échéant, nous disposons d'une Unité logement temporaire, mais le seul logis que nous pourrions mettre à disposition, aux Minoteries, le serait pour une durée très limitée. J'ai transmis cette préoccupation à ma collègue Sandrine Salerno et nous serons très attentives à cette situation le cas échéant.

Je réponds ensuite à une question de M^{me} Patricia Richard, posée le 19 mai. Elle s'inquiétait de l'entretien des installations Proxisport, notamment au parc Trembley. Ces appareils sont encore sous garantie et l'un de ces engins est effectivement en réparation actuellement. Nous suivons de près l'état de ces machines, qui rencontrent beaucoup de succès. Je rassure l'intéressée: tout sera remis en l'état.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Un vaste programme de rénovation des neuf espaces de quartier des aîné-e-s est en cours ou doit débuter prochainement, afin que ces locaux puissent dorénavant accueillir des publics et des activités plus diversifiés. Aux Pâquis, les travaux sont prévus entre juillet 2015 et août 2016. Ma première question est la suivante. Etant donné que la majeure partie de ces locaux ont été rénovés récemment, comment est-il possible que les travaux de rénovation d'une seule salle durent plus d'un an?

De plus, dans un courrier de votre département du mois de septembre 2014, les associations usagères étaient invitées à chercher des solutions de remplacement et informées qu'elles seraient contactées pour voir s'il est pertinent de

mettre des locaux à leur disposition après les travaux. Ma seconde question vise donc à savoir si la Ville a fait des propositions pour assurer le maintien des activités de ces associations d'aînés.

Le président. Vous devez conclure, Madame Studer. Je tiens à vous rappeler que chaque personne ne peut poser qu'une question. Vous êtes à votre deuxième... Ce n'est pas normal, Madame.

M^{me} Brigitte Studer. Ces associations pourront-elles revenir après les travaux, étant donné la difficulté de trouver des locaux accessibles à proximité? Serait-ce une manière indirecte de mettre fin à ces activités? Merci.

Le président. Excusez-moi, Madame Studer, mais j'aimerais clarifier les choses dès cette première séance consacrée aux questions orales. Vous avez largement dépassé votre temps de parole et vous avez posé deux questions... (*Commentaires.*) C'est une affaire d'équité. La parole est à M^{me} Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, maire. M. Gauthier, qui fait partie de votre groupe, Madame la conseillère municipale, m'avait déjà interpellée indirectement au sujet de l'espace de quartier des aîné-e-s Pâquis. Le directeur de mon département lui avait répondu pour le rassurer. Certains, dont M^{me} Solange Zosso, la présidente du club d'aînés qui occupe les lieux, s'inquiètent de la situation. Sachez donc que mon département conduit aujourd'hui une politique générale à l'égard des clubs d'aînés qui va de pair avec la rénovation des locaux. Celle-ci permettra aux clubs d'être non seulement des espaces dévolus aux activités des aînés, mais aussi des lieux intergénérationnels. Nous voulons leur insuffler une nouvelle dynamique.

Les travaux sont assez complexes et ils rendront effectivement les locaux inaccessibles pour une durée limitée. Il faudra les vider entièrement et les préparer aux travaux avec les différentes entreprises qui se succéderont sur place; l'organisation des travaux n'est pas de mon fait, néanmoins elle prend du temps.

Nous avons proposé des solutions de relogement temporaire aux activités du club d'aînés. Nous discutons avec le club d'échecs pour lui permettre d'utiliser les locaux de Châteaubriand. Il y a aussi un groupe de tricoteuses et un groupe de joueurs de cartes, sans compter les moments où les aînés se retrouvent. Le souci est tout à fait partagé. Les Unités d'action communautaire travaillent avec le club d'aînés.

Les aînés n'aiment pas trop être bousculés dans leurs habitudes, c'est vrai, et je le comprends, mais il y a des impératifs. Cela dit, une fois le pas franchi, les uns et les autres seront rassurés et retrouveront un cadre agréable pour leurs activités.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le conseiller administratif, je vous avais dit que, si les électeurs nous prêtaient vie, à vous et à moi, je vous la poserais cycliquement jusqu'à obtenir la réponse. Nous sommes là et je vous pose donc la question sur la petite dizaine de coussins berlinois, toujours au même endroit, à la rue Dancet, et toujours mal posés. Tout le monde passe à côté, tellement ils sont bien implantés... Je voudrais donc savoir combien cette installation a coûté et si vous avez l'intention de faire quelque chose ou rien du tout.

Le président. Merci, Monsieur. M. Pagani vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Rémy Burri.

M. Guy Dossan. Cinq ans pour avoir la réponse!

M. Rémy Burri (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan. Le magistrat a-t-il entendu parler d'un projet de couvrement des terrains de tennis du centre sportif du Bois-des-Frères? Un partenariat public-privé fait l'objet d'une réflexion. Cette opération permettrait de jouer plus souvent, puisque la Ville de Genève manque cruellement de terrains de tennis couverts.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, j'en ai plus qu'entendu parler puisque j'ai reçu les porteurs de ce projet. L'idée de base, même si elle reste à concrétiser sur de nombreux plans, est que ceux-ci amèneraient les fonds pour construire la halle, tandis que la Ville mettrait le terrain à disposition. Je parle au conditionnel, car un accord reste à trouver, mais ce serait un beau partenariat public-privé. Il faut encore régler les questions d'exploitation et les modalités de l'accord mais, sur le principe, en tout cas, ce projet semble prometteur et je dois assister bientôt à des séances à ce sujet. J'en parlerai dès que j'aurai des précisions. Sur l'intention, je confirme notre intérêt, car nous avons des besoins en ce domaine, comme dans de nombreux autres domaines en matière d'infrastructures sportives. Ce serait donc une belle opportunité.

M. Régis de Battista (S). C'est une question pour M^{me} la maire, que je prie de m'excuser pour cette énième interpellation. Vous avez beaucoup de travail aujourd'hui, Madame... Nous avons tous reçu une petite lampe, et je remercie celui qui a eu la gentillesse de nous la proposer. Je m'étonne cependant que ce produit ne soit pas local. Nous avons tous remarqué qu'il est *made in China*. En ce moment important de début de législature, on aurait pu penser qu'un produit fait à Genève, comme des crayons Caran d'Ache, aurait été plus intéressant que celui que nous avons reçu. J'aimerais donc savoir, Madame, si vous veillerez à ce que l'économat de la Ville de Genève recoure avant tout à des produits locaux.

M^{me} Esther Alder, maire. Le Conseil administratif n'est pas à l'origine de ce petit cadeau. En tant que maire, je m'enquerrai du pourquoi et du comment de l'objet en question. En regard de son origine, sachez que nous sommes très attentifs à faire travailler les sociétés locales, dans un souci d'économie durable et solidaire. Je me renseignerai et je préciserai certaines directives en la matière.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. Lors de notre session de mai, une majorité de ce Conseil a repoussé un amendement du Conseil administratif nous proposant une renégociation de la convention passée entre la Fondation Gandur pour l'art (FGA) et la Ville de Genève pour le Musée d'art et d'histoire (MAH).

Lors de la même séance, nous acceptons la motion M-1157, qui demande au Conseil administratif de nous présenter «la version définitive de toute convention liant la Ville de Genève à des partenaires privés avant que le projet de rénovation et agrandissement du MAH soit sur le point d'être concrétisé» – or, nous sommes, dans la mesure où un référendum a été lancé contre lui – «et, en tout cas, en temps utile pour que le Conseil municipal puisse examiner ces conventions au cours du processus délibératif».

Ce Conseil a donc pris deux décisions totalement contradictoires, la première refusant de demander au Conseil administratif de renégocier la convention avec la FGA, la seconde le priant de nous soumettre ladite convention. Le Conseil administratif peut-il nous dire comment il entend respecter l'injonction de cette motion acceptée par le plénum?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Effectivement, Monsieur le conseiller municipal, le projet a été accepté à une large majorité lors de la session de mai 2015. Le Conseil administratif n'a pas changé de discours au sujet de la convention avec la FGA qui nous lie.

Sur le fond, ce partenariat est tout à fait bénéfique pour la Ville de Genève en général et le MAH en particulier. Sa concrétisation a très bien fonctionné jusqu'au présent, puisque nous avons d'excellentes relations avec le président de la FGA, M. Jean-Claude Gandur. En revanche, dans la mesure où les paroles s'envolent et où les écrits restent, comme je l'ai toujours dit, cette convention peut offrir la possibilité de certaines interprétations trop ouvertes et potentiellement difficiles à gérer dans la pratique à long terme. Nous avons donc toujours proposé et souhaité qu'elle soit complétée ou corrigée sous certains points. Nous nous y employons et nous le ferons dans les meilleurs délais possible. Je rencontre d'ailleurs bientôt la FGA pour en discuter.

Nous serons dans l'esprit de la motion M-1157, puisque nous devons communiquer au Conseil municipal toute convention en force qui concerne le MAH et, par ricochet, toute modification vous sera publiquement communiquée le plus vite possible. Je m'en réjouis, car cela évitera de perdre du temps et de l'énergie sur cet aspect-là, alors que ce partenariat est positif pour la Ville.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui n'est pas là. Ce n'est pas une surprise, puisqu'il est à Berne. Ce sera l'essence de ma question, que vous voudrez bien lui transmettre, Monsieur le président. Comment est-il possible d'être conseiller administratif de la Ville de Genève à temps partiel, étant donné que M. Barazzone cumule ce mandat avec celui de conseiller national? (*Remarque de M. Pascal Spuhler.*) Nous parlons du présent. Ne nous ramenez pas toujours en arrière! Il y a cinq ans, Monsieur Spuhler.

Le président. Stop, Messieurs! J'aimerais que la discussion se passe dans le calme. Merci.

M. Sylvain Thévoz. Si je peux poursuivre... Lorsque le sujet avait été abordé, M. Barazzone avait proposé de céder une partie de ses jetons de présence de conseiller national à la Ville. Étant donné qu'il est de nouveau candidat au Conseil national et qu'il y sera peut-être réélu en octobre, ma question est la suivante. Peut-il s'engager à réduire son temps de travail à la Ville de Genève ou à réduire son salaire, afin qu'il soit payé à temps partiel s'il est un conseiller administratif à temps partiel? (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse également à M. le magistrat Barazzone, en charge de la sécurité et des agents de la police municipale (APM), mais d'autres membres du Conseil administratif sont concernés dans la mesure où leur département est un organisateur d'événements dans l'espace public.

Un référendum cantonal contre la construction de nouvelles casernes a été déposé; il a récolté 9000 signatures. Un autre a été lancé, qui concerne tout spécialement la Ville, contre le projet de rénovation et d'agrandissement du MAH. Les services qui assurent la sécurité et qui organisent des événements connaissent-ils l'article 5 du règlement d'exécution de la loi sur les manifestations sur le domaine public? Celui-ci prévoit que certaines activités, dont «la récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire, d'une demande de référendum ou d'une pétition, ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles sont effectuées par une ou des personnes isolées en dehors d'installations fixes». Les magistrats peuvent-ils informer leurs services...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. ... de l'existence de ce droit supérieur qui s'applique également en ville de Genève et qui facilite la récolte de signatures à l'appui de référendums et d'initiatives?

Le président. Merci, Monsieur. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Merci, Monsieur le président. Mon estimé collègue Guy Dossan évoquait les questions cycliques. Force est de constater que, si ces questions remontent à la surface, c'est précisément parce que les réponses que les citoyens de la Ville de Genève peuvent s'attendre à recevoir n'y sont pas apportées. Il en va de même d'une question que j'avais moi-même posée, reposée et re-reposée durant la précédente législature à l'endroit du magistrat Pagani. Sans grande surprise, elle concerne le fameux revêtement phonoabsorbant qui est dans toutes nos mémoires.

Si les budgets vous ont été généreusement alloués, Monsieur Pagani, je constate que les résultats engrangés à ce stade sont assez minces. Or, avec la solide majorité de droite qui caractérise désormais notre délibératif, il conviendra – comme il convient toujours – de rendre des comptes précis sur les dépenses

engagées. Vous n'avez pas besoin de me répondre oralement aujourd'hui, Monsieur. Ce que nous souhaitons, c'est un véritable plan d'action qui nous permette de mieux identifier les tronçons où la pose de ce revêtement a été envisagée, les démarches effectuées et celles qui restent à venir, bref qui nous permette d'avoir un échéancier des travaux qui seront engagés, puisque les délais ne sont manifestement pas tenus.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Subilia.

M. Vincent Subilia. La ville de Genève, qui vous a élu dans sa grande sagesse, attend des résultats concrets, Monsieur Pagani. Il est de notre devoir de nous assurer que ceux-ci puissent être atteints dans des délais raisonnables.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Une fois de plus, je suis très honoré de l'attention que vous portez au phonoabsorbant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Il y a quatre ou cinq ans, lorsque j'ai commencé à vous le proposer, certains dans cette enceinte ont récriminé, du fait qu'il était prévu d'en poser sur des tronçons limités à 30 km/h. Peut-être ceux-là ne sont-ils plus parmi nous... Comme chaque année, je tiens à votre disposition la liste des campagnes que nous menons pour poser ce revêtement. Dernièrement, nous l'avons fait à l'avenue d'Aire. Je peux vous citer des rues de manière systématique.

Cela étant, je répète – et je continuerai à le faire en fonction des questions que vous me poserez – que je ne suis pas maître des questions d'aménagement de la circulation et des chantiers. Au bout de la rue Dancet, par exemple, le bitume avait été enlevé et nous attendions le feu vert de la Direction générale des transports pour poser du phonoabsorbant depuis quasiment trois mois. Eh bien, je vous annonce en primeur qu'il y sera posé le week-end prochain, puisque l'opération ne peut avoir lieu que le week-end. Je regrette cette situation autant que vous, mais je fais diligence pour ces travaux, comme mon mandat m'y oblige.

M. Olivier Baud (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Esther Alder. Chaque année depuis 2004 a lieu le Festival livre, petite enfance et familles, qui est très apprécié. Jusqu'à présent, il se tenait au parc des Bastions et il était gratuit. Or, cette année, il a eu lieu à la Maison de la créativité, à la villa Calandrini, à Conches, et le prix d'entrée était de 5 francs pour les enfants dès l'âge de 2 ans, ainsi que pour les adultes.

Pour des classes qui s'y rendent, Conches est éloigné. Il faut donc compter le prix du bus, soit 2 francs par aller et 2 francs par retour, puisque les Transports publics genevois n'accordent pas la gratuité aux écoles, ni aux enfants de moins de 4 ans. Cela porte donc le prix de la visite à 9 francs. J'aimerais savoir ce qui explique ce changement. N'y aurait-il pas moyen que la Ville fasse un effort l'an prochain et qu'elle offre cette prestation fort appréciée, je le répète, à ses écoles, ses jardins d'enfants et autres institutions?

Le président. Personne ne veut répondre? (*Remarque de M^{me} Esther Alder.*) Vous répondrez ultérieurement? Très bien. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} le maire. Je suis navré, Madame, mais votre collègue Sandrine Salerno n'est pas là. Elle concerne le fameux projet de répartition des tâches entre le Canton et les communes. M^{me} Salerno nous avait dit qu'elle nous tiendrait régulièrement au courant des tractations en cours et de l'état du dossier, pour que nous soyons dûment informés, cependant je ne vois rien venir.

Je voulais donc vous demander s'il était possible de nous dresser un petit bilan sur l'état des négociations à l'occasion de la prochaine et dernière séance plénière avant la pause estivale. Cela afin que nous sachions dans quelle direction les parties vont et quelles exigences posent le Conseil d'Etat et les communes, qui en ont aussi, notamment la Ville. Il est nécessaire que nous soyons bien renseignés juste avant les vacances, de sorte que nous puissions réfléchir à la chose et arriver peut-être avec des propositions au début du mois de septembre 2015.

Je profite de ce que je vous parle, Madame, pour vous remercier de ce que vous avez fait pour cette pauvre femme et son enfant handicapé. Je suis absolument persuadé que le dossier trouvera rapidement une solution en main de la Ville de Genève.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, je transmettrai votre demande à M^{me} Sandrine Salerno qui, sur votre suggestion, fera peut-être un point de situation sur le désenchevêtrement des tâches lors de notre prochaine séance.

Peut-être ne m'avez-vous pas bien entendue tout à l'heure, mais la mère et son fils handicapé ne nous ont pas sollicités à ce jour. Le cas échéant, nos services ont été mis au courant et nous attendons donc une éventuelle demande.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la rue des Pierres-du-Niton. La pompe à essence a disparu, ce qui est une bonne chose, car ce n'était pas le bon endroit pour ça. Mais il n'y a plus rien à cet emplacement... (*Brouhaha.*) Comme plusieurs habitants, je me demande ce que cet espace deviendra. C'est une vraie verrue et il faudrait faire quelque chose.

Le président. Merci, Madame. M. Pagani vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Cette question s'adresse au Conseil administratif et elle concerne L'amarr@GE, la piscine mise en place à l'occasion des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, organisées par l'association GE200.CH. Une édition de *Vivre à Genève* disait que l'installation ouvrirait en mai 2015, mais elle est toujours fermée. Or, depuis un mois, la Ville salarie des personnes pour le nettoyage. Alors quand L'amarr@GE ouvrira-t-il?

Il est aussi question que l'association en charge du projet recherche des fonds à hauteur de 70 000 francs pour payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), du fait que, apparemment, la Ville a voulu rendre l'accès à la plateforme payant. Des rumeurs circulent, affirmant que la gratuité porterait ombrage aux bains des Pâquis. Cette explication doit relever du pur fantasme, mais je m'interroge sur la gestion de ce projet. De plus, sachant que ces 70 000 francs représentent un montant plus élevé que les entrées prévues pour cet emplacement, pourquoi ne rend-on pas l'accès à cet endroit gratuit, de sorte qu'on en soit exonéré et que les lieux, qui ont beaucoup plu aux habitantes et aux habitants de Genève, profitent à la population?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame Pérez, je vous réponds volontiers, mais je crois que vous mélangez un certain nombre de choses. Si ce n'est vous, c'est la personne qui vous a informée.

J'aborde le point le plus important d'abord. L'ouverture de L'amarr@GE a effectivement été reportée, car nous rendons service au consortium L'amarr@GE par le biais du Service des sports, expérimenté en bassins. Le financement doit donc au moins être partiellement couvert, quelle qu'en soit la source. Or, le budget des organisateurs disponible pour 2015 est moindre que prévu; j'ai donc pris la responsabilité de reporter l'ouverture à la seconde moitié de juin 2015. Je vous confirme que nous avons raccourci la période d'ouverture.

En revanche, la question de la TVA n'a rien à voir avec cette affaire. Le consortium privé qui construit l'installation doit payer la TVA sur la construction, sans lien avec la question de la gratuité de l'accès. Depuis le début, et cela n'a pas

changé, nous avons prévu une entrée payante sur l'installation dans le modèle de financement. Cela ne concerne en rien les bains des Pâquis: L'amarr@GE est beaucoup plus petit que les bains et il ne leur aurait pas fait ombrage, quoi qu'il arrive. Ceux-ci ne se plaignent pas non plus d'un manque de fréquentation. L'entrée payante fait partie du budget d'exploitation, depuis 2014 déjà. Simple-ment, le consortium a moins de moyens disponibles pour financer l'exploitation en 2015 et nous avons donc un peu réduit la période d'ouverture.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui n'est pas là. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Je sais qu'il est très sensible, comme l'est son groupe, le Parti démocrate-chrétien, aux déchets sur la voie publique et à la salubrité des préaux. Or, contrairement à la Ville de Lausanne, la Ville de Genève n'a rien prévu de spécial pour lutter contre le *littering* cette année, soit les déchets sauvages lors de soirées estivales dans les parcs. Le beau temps approchant, ces grands rassemblements citoyens se multiplieront, malgré les questions déjà posées dans cette enceinte à ce sujet.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez. Je termine. Concernant cette question du *littering*, j'aimerais savoir quelles mesures seront prises s'agissant du passage de la Voirie ou encore de la surveillance par les APM.

Le président. Merci, Monsieur. M. Barazzone répondra ultérieurement. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. J'ai une question à poser à M. Sami Kanaan. Dans un entretien publié le 2 juin 2015 dans la *Tribune de Genève*, il a déclaré que «la Ville doit s'impliquer dans le transfrontalier». Or, on se rend compte actuellement que les départements français sont en train de s'écrouler ou de devenir fantomatiques, puisqu'ils ont de moins en moins de compétences, voire qu'ils sont condamnés à disparaître selon certains. Nous nous retrouverons donc face à une région qui ne sera plus la région Rhône-Alpes, mais Auvergne-Rhône-Alpes, où les décisions se prendront au Puy-en-Velay ou à Clermont-Ferrand. Dans ces conditions, je ne vois pas comment vous établirez une véritable politique transfrontalière, Monsieur le magistrat, étant donné que vous avez cette ambition pour la Ville. Comment mènerez-vous cette politique avec des fantômes?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Nos partenaires immédiats, ce sont les communes. En tant que Ville, nous n'avons pas vocation à négocier seuls avec la région, ni avec les départements. La Ville de Genève est représentée, en l'occurrence par mon collègue Rémy Pagani, dans le Groupement local de coopération transfrontalière, structure qu'on aime ou qu'on n'aime pas, mais que vous connaissez, Monsieur le conseiller municipal. Le Canton de Genève et le Canton de Vaud en sont également membres, ainsi que les départements et la région voisins. Ils travaillent ensemble sur de nombreux dossiers.

Mais, heureusement, les communes tiennent le rôle principal dans la culture et le sport de part et d'autre de la frontière. Dans le sport, nous avons organisé les Jeux de Genève avec nos partenaires vaudois et français. Dans la culture, la collaboration est étendue, sans avoir attendu les politiques. Le Festival de la Bâtie entretient une collaboration culturelle avec les scènes françaises voisines depuis des années. La commune est l'échelon le plus proche du citoyen et nous misons avant tout là-dessus à long terme.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et elle concerne le terrain de rugby et de football américain du centre sportif de Vessy, dont traite la motion M-1106, renvoyée à la commission des sports. Il s'avère que l'école de rugby du Servette Rugby Club (RC) compte 150 jeunes qui utilisent le stade. Le soir, il y a jusqu'à 180 personnes présentes et, comme la Ville de Genève compte un seul terrain, il faut le diviser en trois pour que tout le monde puisse pratiquer. Je rappelle que le Servette RC est un club de la Ville de Genève. La problématique est la même pour le football américain. J'aimerais donc savoir si le magistrat a quelques solutions à proposer, voire un plan B, face à cet engorgement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Si j'étais mauvaise langue, je dirais que le stade de la Praille est malheureusement disponible... mais ce n'est pas la bonne réponse.

Effectivement, comme d'autres sports, notamment le tennis, dont nous parlions précédemment, le rugby est victime du succès du sport genevois en général. Je suis très heureux de l'essor du rugby à Genève, un sport passionnant et marqué par beaucoup de fair-play. Je reconnais que nous sommes en manque de terrains, cependant nous examinons des solutions concrètes pour augmenter la capacité d'accueil. Nous sommes en concurrence avec le football, qui compte un grand nombre de clubs locaux. Je vous donnerai des précisions par écrit sur ce que nous prévoyons de faire dans ce domaine. Il a fallu reporter l'audition prévue à la commission des sports pour développer le sujet plus en détail, mais il sera traité bientôt, je vous le promets.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse aussi à M. Sami Kanaan et elle porte sur les événements qui ont malheureusement terminé la Fête de l'espoir le week-end passé. Mon parti souhaite savoir qui assume les frais liés à la sécurité ainsi qu'au nettoyage du verre brisé et des dégâts commis.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, nous regrettons comme vous que la fin de la Fête de l'espoir, qui s'est très bien déroulée, ait connu quelques débordements nécessitant l'intervention de la police.

Cela dit, la fête en tant que telle est organisée par le comité de la Fête de l'espoir, qui est entièrement responsable de la sécurité, de l'encadrement et du nettoyage dans le cadre de son budget. En vertu d'un accord qui date de plusieurs années, la Ville fournit un appui logistique, soit des prestations en nature. Heureusement, il n'y a pas eu de dégâts faits aux installations. Les organisateurs ont assuré le nettoyage. Cette fête est victime de son succès: le périmètre est ouvert et les gens peuvent donc entrer et sortir, ce qui permet à beaucoup de se greffer sur la fête sur l'ensemble du site du Bout-du-Monde. Nous aurions un souci à long terme si cela devait continuer ainsi.

Nous ferons le bilan avec les organisateurs en vue des prochaines éditions, y compris sur le plan financier puisque, apparemment, ils ont perdu un sponsor important. De plus, la fête est gratuite, ce qui rend son équilibre financier très fragile.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. La Commission des travaux du Grand Conseil a donné son accord à la rénovation de cette salle dans le cadre du projet de loi PL 11472. Sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de rapport de minorité. Sans préjuger du résultat du vote en séance plénière, il semble qu'on se dirige vers des travaux et donc vers l'impossibilité de siéger en ces lieux. Avez-vous repris le dossier, Monsieur Pagani, et évalué les salles qui seraient accessibles pour nous? Pourriez-vous nous donner des nouvelles ou attendez-vous simplement le résultat du vote du Grand Conseil sur la rénovation de l'Hôtel de Ville? Je vous remercie pour votre réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le sujet vous concerne effectivement directement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Le Grand Conseil devrait accepter un investissement de 18 millions de francs incassablement pour rénover cette salle et ce bâtiment, avec une série d'adaptations. Il avait été convenu que nous occuperions les mêmes locaux que ceux choisis en

remplacement par le Grand Conseil, soit à l'Union internationale des télécommunications ou dans une organisation internationale en tout cas, avec des locaux attenants mis à notre disposition et une logistique. Ce point n'est pas remis en question, du moins pas à ma connaissance.

Malgré des velléités d'éloigner de cette salle le Conseil municipal – au retour, plus personne ne parle de cette proposition, puisque la personne qui véhiculait cette idée n'est plus membre du Grand Conseil. J'ai la certitude que nous retrouverons ces locaux réaménagés, remis à la disposition du Conseil municipal dans le cadre d'une tradition de bienveillance et d'égards des uns pour les autres. Sachez que je veillerai à ce que soit appliqué ce que je viens de présenter.

M. Pierre de Boccard (LR). J'aimerais poser la même question que M. Thévoz au sujet des doubles mandats, mais à M. Pagani, en particulier à la suite du référendum lancé par le Groupe pour une Suisse sans armée contre le projet de remplacement de la caserne des Vernets, qui va à l'encontre de la position du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y a deux questions dans celle-ci, mais j'y répondrai très volontiers.

Concernant le double mandat, j'ai toujours annoncé que je céderais ma place au Grand Conseil si j'étais réélu au Conseil administratif. Toutefois, j'ai obtenu la prolongation possible du mandat jusqu'à la fin de l'année, à la demande de mon parti, puisqu'une seule personne est actuellement capable de prendre position rapidement sur les questions d'aménagement, de logement et de travaux dans le groupe parlementaire que je représente. Cela répond à votre question, Monsieur le conseiller municipal. J'abandonnerai ce mandat de député avant la fin de l'année en tout cas.

En ce qui concerne ma prise de position sur les Vernets, elle reste pleine et entière. Le Conseil administratif ne s'est pas prononcé sur cette question. Depuis l'âge de 16 ans, soit depuis quarante-six ans, je me bats pour mettre des logements bon marché à la disposition de la population. Notre ville a le privilège d'avoir une population issue de quartiers populaires, contrairement à toutes les villes européennes, y compris suisses, parce qu'elle compte des logements bon marché. J'estime que mettre un déménagement à 33 millions de francs à la charge des futurs locataires du site occupé par la caserne des Vernets ne milite pas en faveur de loyers bon marché dans notre ville. En plus de cela, je suis à l'origine d'un référendum, il y a huit ans, qui a imposé 1500 logements à cet emplacement... J'estime donc avoir fait mon devoir de conseiller administratif.

Le président. Nous en avons terminé avec les questions orales. Une motion d'ordonnancement a été déposée par M. Bertinat. Elle demande le traitement urgent de la motion M-1119, «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires». Je donne la parole à M. Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je vous prie d'accepter de traiter cette motion en urgence, car il s'agirait de la renvoyer sans débat à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Elle demande la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires. Cela aura un impact sur le budget 2016 que nous examinerons à la rentrée. Il serait bienséant de pouvoir déjà aborder ce sujet en commission. Je vous remercie donc d'avance de bien vouloir déclarer cette motion urgente.

Le président. Merci, Monsieur Bertinat. Le Conseil administratif aimerait-il se prononcer? Personne. (*Remarque.*) M. Barazzone? Mais il n'est pas là.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 50 non contre 23 oui.

(M. François Mireval signale que son vote n'aurait pas été pris en compte. N.d.l.r.: les résultats ont été corrigés au Mémorial.)

Le président. Nous vérifierons la technique plus tard. De toute façon, ici, nous ne sommes pas à une voix près. La motion d'ordonnancement est refusée et nous continuons dans l'ordre du jour.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-337, «Permis de séjour de M. Musah Maloku»;
- P-338, «Des Fêtes de Genève pour tous».

6. Bilan social 2014 des ressources humaines (D-65).

Table des matières

1. Mot de la DRH	- 4 -
2. Faits marquants 2014	- 5 -
3. Collaborateurs et collaboratrices	- 6 -
3.1 Effectif	- 6 -
3.2 Catégories d'engagement	- 6 -
3.3 Evolution des recrutements	- 8 -
3.4 Départs	- 8 -
3.5 Taux de rotation	- 8 -
3.6 Répartition du personnel par sexe	- 9 -
3.7 Répartition du personnel par niveau hiérarchique	- 10 -
3.8 Pyramide des âges	- 11 -
3.9 Pyramide des anciennetés	- 12 -
3.10 Personnel à temps partiel et à temps plein	- 12 -
3.11 Lieu de domicile	- 14 -
3.12 Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G	- 14 -
3.13 Effectif par nationalité	- 14 -
4. Traitement et charges sociales	- 15 -
4.1 Echelle des traitements	- 15 -
4.2 Répartition des charges sociales	- 15 -
4.3 Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe	- 16 -
5. Maladie et accident	- 17 -
5.1 Absences	- 17 -
5.2 Répartition des absences	- 17 -
5.3 Analyse des accidents	- 17 -
5.4 Prestations délivrées face aux problèmes de santé et d'absence	- 18 -
5.4.1 Prestations face aux problèmes de santé	- 19 -
5.4.2 Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH	- 19 -
5.4.3 Prestations dans le cadre de la gestion des conflits	- 20 -
6. Prévention en matière de santé et de sécurité	- 21 -
6.1. Interventions en santé et sécurité au travail	- 21 -
6.2 Formations en santé et sécurité	- 23 -
6.3. Portefeuilles des phénomènes dangereux	- 23 -
7. Relations avec les organisations représentatives du personnel	- 25 -
8. Formation continue et apprentissage	- 26 -
8.1 Apprentissages et stages	- 26 -
8.1.1 Apprentissages	- 26 -
8.1.2 Stages	- 28 -
8.2 Répartition des apprenti-e-s par filière professionnelle	- 28 -
8.3 Civilistes et jobs d'été	- 29 -
8.3.1 Civilistes	- 29 -
8.3.2 Jobs d'été	- 29 -
8.4 Formation du personnel	- 30 -
8.5 Types de formation	- 31 -
9. Projets transversaux	- 33 -

1. Mot de la DRH

La nouvelle mouture du bilan social vise à mieux répondre aux besoins d'information de chacun et de chacune, qu'elle ou il soit citoyen ou citoyenne, appartienne à l'administration municipale ou au monde politique.

Cette photographie des ressources humaines de la Ville de Genève, arrêtée au 31 décembre 2014, reflète non seulement la situation sociale des membres du personnel mais offre surtout une meilleure lisibilité de l'activité des ressources humaines grâce à la sélection de nouveaux indicateurs RH.

Au cours de l'année 2014, on notera la poursuite ou l'aboutissement de projets transversaux pilotés par la Direction des ressources humaines, qu'ils soient liés ou non à la mise en œuvre du Statut du personnel de la Ville de Genève. On peut notamment citer l'extension à l'ensemble des départements du processus de gestion des absences non planifiées (GANP), la validation de l'avant-projet de Règlement sur les remboursements de frais, le catalogage des fonctions-types, la définition d'une liste de fonctions particulièrement pénibles ou la mise en œuvre du Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale.

Soucieuses et soucieux de poursuivre cet effort de transparence, nous espérons que ce nouveau bilan social offrira un support favorisant le dialogue social entre les collaborateurs et collaboratrices de notre administration qui s'investissent, quotidiennement, pour garantir des prestations publiques de qualité.

Dalcinda Garrido

2. Faits marquants 2014

Cette année a été marquée par l'aboutissement de trois grands projets pilotés depuis quelques années par la DRH.

- **L'extension du processus GANP à l'ensemble des départements**

Le dispositif de Gestion des absences non planifiées (GANP) vise à améliorer la santé et le bien-être des collaborateurs et des collaboratrices, en identifiant plus précocement les causes de l'absentéisme. Pour ce faire, il systématise les entretiens de bilan après quatre épisodes d'absence dans les douze derniers mois avec la ou le responsable hiérarchique. Ce moment de dialogue doit permettre d'ouvrir la discussion sur les conditions et l'ambiance de travail, dans un climat de confiance. La GANP a été mise en place au Département de la culture et du sport en 2011, puis au Département des finances et du logement en 2012. En 2014, le dispositif a été déployé dans l'ensemble des départements municipaux. La baisse des absences maladie de courte durée constatée entre 2013 et 2014 peut certainement être mise en parallèle avec ce déploiement.

- **La refonte de l'intranet de la Ville de Genève**

Le nouveau site intranet de la Ville de Genève a été mis en ligne en mars 2014. Il offre désormais un accès simple et intuitif à toutes les informations utiles au parcours des collaborateurs et collaboratrices, par département, par service ou par mots-clés. La DRH a profité de cette occasion pour réviser les documents et informations mis en ligne. Elle a également créé une « foire aux questions », pour répondre à celles qui lui sont fréquemment adressées par les services ou les membres du personnel dans les différents domaines de gestion RH. Ensemble, ces contenus renforcent la formalisation ainsi que la transparence des processus RH, les rendant plus compréhensibles et par là même plus aisés à appliquer de manière uniforme.

- **La validation de l'avant-projet de règlement sur le remboursement des frais**

Le projet « Indemnités » a été initié le 30 mars 2012, avec comme objectif l'élaboration d'un nouveau concept en matière d'indemnités et de remboursements des frais engagés par les membres du personnel pour les besoins de leur activité professionnelle. Un avant-projet de règlement a été mis en consultation auprès de l'ensemble des services au cours du deuxième semestre 2013. Il a été approuvé par le Conseil administratif en automne 2014 et agréé par l'administration fiscale cantonale en février 2015, pour une entrée en vigueur au 1^{er} juin 2015.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

3. Collaborateurs et collaboratrices

3.1 Effectif

En 2014, l'effectif de la Ville de Genève est resté stable. En effet, tous statuts confondus, il est passé de 4'074 au 31 décembre 2013 à 4'096 au 31 décembre 2014. Cette variation minime de 0.5% met en lumière une politique des ressources humaines équilibrée. Au 31 décembre 2014, la proportion de l'effectif féminin représentait 39.7% de l'ensemble du personnel, contre 60.3% d'effectif masculin.

Répartition du personnel par département au 31 décembre 2014 (membres du personnel) ¹									
Département	Femmes	Hommes	2013	Femmes	Hommes	2014	Femmes	Hommes	Différence
Autorités	71	44	115	73	53	126	+2	+9	+11
Finances et logement	205	231	436	197	236	433	-8	+5	-3
Constructions et aménagement	110	163	273	110	163	273	0	0	0
Culture et sport	660	805	1'465	657	790	1'447	-3	-15	-18
Environnement urbain et sécurité	189	1'006	1'195	201	1'018	1'219	+12	+12	+24
Cohésion sociale et solidarité	375	215	590	389	209	598	+14	-6	+8
Total	1'610	2'464	4'074	1'627	2'469	4'096	+17	+5	+22

Les effectifs des différents départements sont également restés stables. Seuls ceux du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (+8), du Département des autorités (+11) et du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (+24) ont légèrement augmenté.

3.2 Catégories d'engagement

Répartition du personnel par catégorie d'engagement au 31 décembre 2014 (membres du personnel)									
	Femmes	Hommes	2013	Femmes	Hommes	2014	Femmes	Hommes	Différence
Employé-e-s	1'366	2'227	3'593	1'376	2'225	3'601	+10	-2	+8
Auxiliaires	197	175	372	207	164	371	+10	-11	-1
Civilistes	0	15	15	0	19	19	0	+4	+4
Stagiaires	9	4	13	6	8	14	-3	+4	+1
Apprenti-e-s	38	43	81	38	53	91	0	+10	+10
Total	1'610	2'464	4'074	1'627	2'469	4'096	+17	+5	+22

Comme en 2013, les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué en 2014 la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (87.9%). La part des auxiliaires (contrats à durée déterminée), y compris les civilistes, stagiaires et apprenti-e-s, se situe à 12.1% du total.

¹ Il s'agit des membres du personnel, tous statuts confondus, quel que soit leur taux d'activité (employé-e-s, auxiliaires, civilistes, stagiaires et apprenti-e-s).

**Zoom sur l'accueil des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices:
« Bienvenue en Ville de Genève »**

Depuis l'automne 2013, la Ville de Genève a renforcé sa politique d'accueil et d'intégration du personnel nouvellement engagé. Chapeauté par l'Entité formation et recrutement de la DRH, le concept « Bienvenue en Ville de Genève » se décline en quatre étapes.

Documentation

Au moment de leur engagement, les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices reçoivent un dépliant décrivant les premiers pas dans l'administration. La brochure d'accueil « Bienvenue en Ville de Genève » leur est ensuite distribuée lors de leur premier jour de travail. Elle contient toutes les informations nécessaires à une bonne prise de fonction.

Séances d'accueil institutionnelles

Tous les deux mois, une séance d'accueil officielle est organisée au Palais Eynard. La magistrate du Département des finances et du logement intervient pour sensibiliser les participant-e-s aux enjeux de la fonction publique et leur présenter le fonctionnement politique de la Ville de Genève. Le Directeur général décrit ensuite la structure de l'administration, les bases statutaires et réglementaires qui régissent leur activité et leur rappelle les droits et devoirs du personnel. Puis, la Directrice des ressources humaines présente le réseau RH en Ville de Genève et détaille les prestations offertes par la DRH. Enfin, un film réalisé par l'Unité Infocom est projeté afin d'illustrer la richesse des quelques 250 métiers de l'administration. La séance s'achève par un apéritif convivial. A ce jour, près de 280 personnes ont pu bénéficier de ces séances d'accueil.

Atelier découverte

Par la suite, celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire à un atelier découverte d'une demi-journée. L'objectif de cette formation consiste à les aider à se repérer dans l'administration tout en leur fournissant des informations utiles à une bonne prise de fonction. L'atelier se termine par la visite d'une séance du Conseil municipal. Ces ateliers ont déjà été suivis par une septantaine de nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices.

Accueil départemental

Pour compléter cette démarche institutionnelle, certains départements comme celui des autorités, des finances et du logement ou de la cohésion sociale et de la solidarité ont également mis en place un processus de bienvenue par le biais de brochures et de séances d'accueil spécifiques. De cette manière, les particularités de chaque département peuvent être abordées plus en détail et les interlocuteurs ou interlocutrices RH clairement identifié-e-s.

Au final, ces différentes étapes permettent aux personnes qui débutent leur carrière dans notre administration de disposer d'une vision d'ensemble tant de son fonctionnement que de ses valeurs et, parallèlement, de mieux appréhender leur environnement professionnel direct.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

3.3 Evolution des recrutements

Répartition des engagements annuels par département 2013 et 2014 (membres du personnel sauf apprenti-e-s, civilistes et stagiaires)								
Département	2013				2014			
	Employé-e-s		Auxiliaires		Employé-e-s		Auxiliaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	7	2	5	3	3	3	14	11
Finances et logement	11	14	3	5	12	15	8	14
Constructions et aménagement	6	7	10	1	6	8	5	8
Culture et sport	17	36	182	172	27	26	178	161
Environnement urbain et sécurité	16	41	2	27	20	56	7	33
Cohésion sociale et solidarité	13	10	56	38	25	7	70	37
Total	70	110	258	246	93	115	282	284
	180		504		208		566	
	684				774			

Au total, 774 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève en 2014, soit 375 femmes (48.4%) et 399 hommes (51.6%).

3.4 Départs

Répartition des départs annuels selon le motif en 2013 et 2014 (membres du personnel)						
Motif	2013		2014		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Démission	44	37	45	49	+1	+12
Résiliation	4	11	10	7	+6	-4
Décès	0	7	1	3	+1	-4
Retraite	32	75	30	41	-2	-34
Invalidité	2	0	2	5	0	+5
Fin contrat temporaire	348	433	280	372	-68	-61
Total	430	563	368	477	-62	-86

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel municipal, met en évidence une diminution des cas par rapport à 2013 (-148 départs).

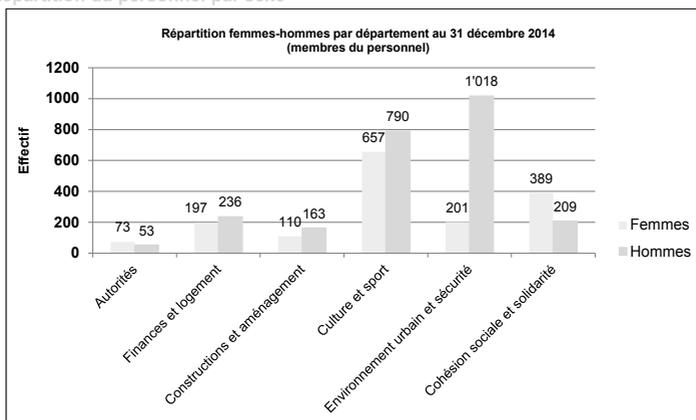
3.5 Taux de rotation

Répartition des taux de rotation par département en 2013 et en 2014 (employé-e-s)						
Département	Taux de rotation 2013			Taux de rotation 2014		Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
Autorités	9.38%	4.29%	7.23%	4.81%	5.56%	5.11%
Finances et logement	4.21%	5.16%	4.71%	4.70%	5.20%	4.96%
Constructions et aménagement	4.26%	2.85%	3.37%	3.54%	4.17%	3.92%
Culture et sport	2.79%	3.19%	3.02%	3.90%	2.68%	3.21%
Environnement urbain et sécurité	5.85%	2.51%	3.02%	7.34%	3.63%	4.20%
Cohésion sociale et solidarité	3.33%	3.66%	3.44%	5.61%	2.96%	4.74%
Total	3.83%	3.12%	3.39%	4.87%	3.50%	4.02%

Le taux de rotation représente le nombre de départs du personnel de la catégorie « employé-e-s » divisé par l'effectif « employé-e-s » fin 2014. Les départs à la retraite, les retraites anticipées et les décès ne sont pas pris en compte.

En 2014, le taux de rotation global est en faible hausse par rapport à 2013, passant de 3.39 % à 4.02%. Cette situation se reflète dans tous les départements, excepté dans le Département des autorités dont le taux de rotation a baissé (de 7.23% à 5.11%).

3.6 Répartition du personnel par sexe



La répartition femmes-hommes dans les différents départements rappelle que certains métiers restent davantage occupés par des femmes ou des hommes, ce qui démontre que les choix d'orientation professionnelle des jeunes filles et des garçons évoluent peu dans la société.

A titre d'exemple, la proportion de femmes est la plus importante au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (65%) qui comprend des métiers du domaine social et de la jeunesse. A contrario, la proportion d'hommes est la plus forte dans le Département de l'environnement urbain et de la sécurité (83.5%), composé de métiers liés à l'entretien et à la sécurité de l'espace public.

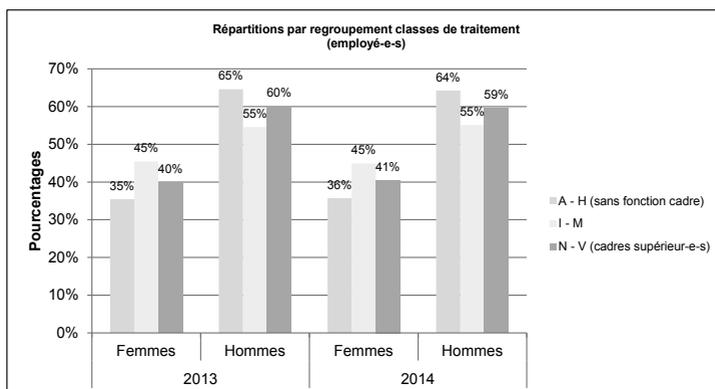
Répartition du personnel par département et service au 31 décembre 2014 (membres du personnel)						
Département	Acronyme	% Femmes	% Hommes	Nb Femmes	Nb Hommes	Total F \ H
AUT – Dépt. des autorités <small>* (y inclus Archives, Info-communication et CM)</small>	ACE	57.1 %	42.9 %	12	9	21
	CFI	60.0 %	40.0 %	6	4	10
	DG*	48.3 %	51.7 %	29	31	60
	LEX	68.8 %	31.3 %	11	5	16
	SRE	78.9 %	21.1 %	15	4	19
	Total Dépt. A		57.9 %	42.1 %	73	53
DFL – Dépt. des finances et du logement <small>* (y inclus CGE, CMAI, PLAN et PTR)</small>	A21	40.0 %	60.0 %	8	12	20
	DFIN*	48.2 %	51.8 %	27	29	56
	DFL	80.0 %	20.0 %	16	4	20
	DRH	67.1 %	32.9 %	47	23	70
	DSIC	25.0 %	75.0 %	22	66	88
	GIM	41.0 %	59.0 %	66	95	161
	TAX	61.1 %	38.9 %	11	7	18
Total Dépt. 1		45.5 %	54.5 %	197	236	433

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

DCA – Dépt. des constructions et de l'aménagement <small>* (y inclus ARC et BAT)</small>	DCA	76.2 %	23.8 %	32	10	42
	DPBA*	51.9 %	48.1 %	28	26	54
	ENE	17.6 %	82.4 %	6	28	34
	GCI	9.9 %	90.1 %	9	82	91
	SAM	64.5 %	35.5 %	20	11	31
	URB	71.4 %	28.6 %	15	6	21
Total Dépt. 2		40.3 %	59.7 %	110	163	273
DCS – Dépt. de la culture et du sport <small>(y inclus le FMAC)</small>	ARI	56.7 %	43.3 %	17	13	30
	BGE	58.3 %	41.7 %	84	60	144
	BMU	65.9 %	34.1 %	108	56	164
	CJB	39.7 %	60.3 %	52	79	131
	DCS	50.0 %	50.0 %	22	22	44
	GTG	36.4 %	63.6 %	76	133	209
	MAH	57.2 %	42.8 %	115	86	201
	MEG	47.3 %	52.7 %	26	29	55
	MHN	35.8 %	64.2 %	39	70	109
	SAT	46.0 %	54.0 %	63	74	137
	SEC*	46.7 %	53.3 %	7	8	15
	SPC	69.2 %	30.8 %	9	4	13
SPO	20.0 %	80.0 %	39	156	195	
Total Dépt. 3		45.4 %	54.6 %	657	790	1'447
DEUS – Dépt. de l'environnement urbain et de la sécurité	DEUS	64.3 %	35.7 %	9	5	14
	LOM	10.5 %	89.5 %	9	77	86
	SEEP	29.6 %	70.4 %	76	181	257
	SEV	20.6 %	79.4 %	47	181	228
	SIS	13.7 %	86.3 %	39	245	284
	VVP	6.0 %	94.0 %	21	329	350
Total Dépt. 4		16.5 %	83.5 %	201	1'018	1219
DCSS – Dépt. de la cohésion sociale et de la solidarité	CIV	87.1 %	12.9 %	27	4	31
	DEJ	50.0 %	50.0 %	14	14	28
	ECO	73.7 %	26.3 %	171	61	232
	SDPE	78.0 %	22.0 %	39	11	50
	SJS	80.0 %	20.0 %	20	5	25
	SOC	59.4 %	40.6 %	104	71	175
	SPF	24.6 %	75.4 %	14	43	57
Total Dépt. 5		65.1 %	34.9 %	389	209	598
Total Ville de Genève		39.7 %	60.3 %	1'627	2'469	4'096

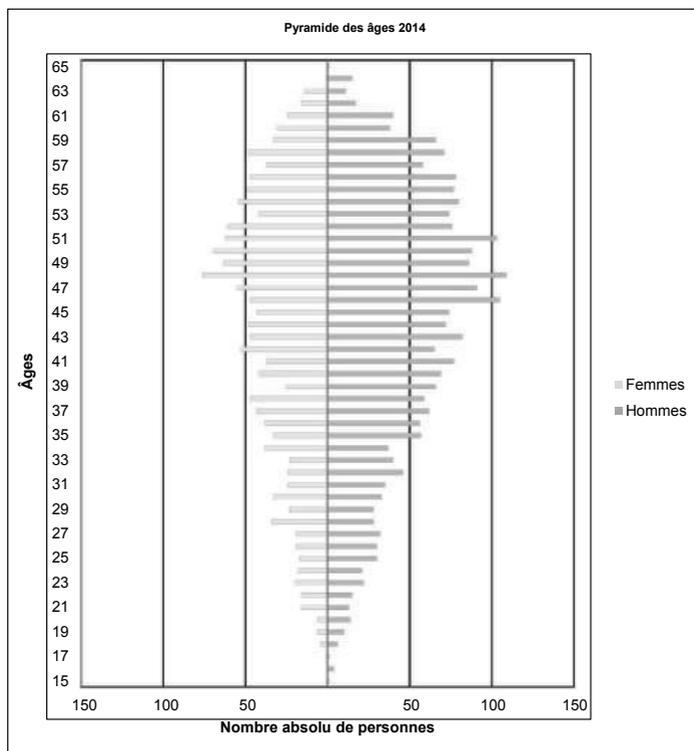
3.7 Répartition du personnel par niveau hiérarchique



Dans chacun des trois niveaux hiérarchiques, les hommes continuent à être majoritaires. La situation est globalement similaire à celle observée en 2013 : on constate une faible augmentation des femmes aux fonctions non-cadres et aux fonctions de cadres supérieur-e-s (respectivement +0.3% et +0.6%) et une légère baisse des femmes dont la classe de traitement se situe entre I et M (-0.5%).

Notons également que la proportion des femmes dans l'ensemble de l'administration municipale (39,7%) est presque équivalente à celle des femmes occupant des postes de cadres supérieur-e-s (40,5%), ce qui indique que les femmes accèdent aux fonctions de cadres supérieur-e-s. Toutefois, l'écart entre femmes et hommes pourrait encore d'être réduit, tous niveaux hiérarchiques confondus.

3.8 Pyramide des âges

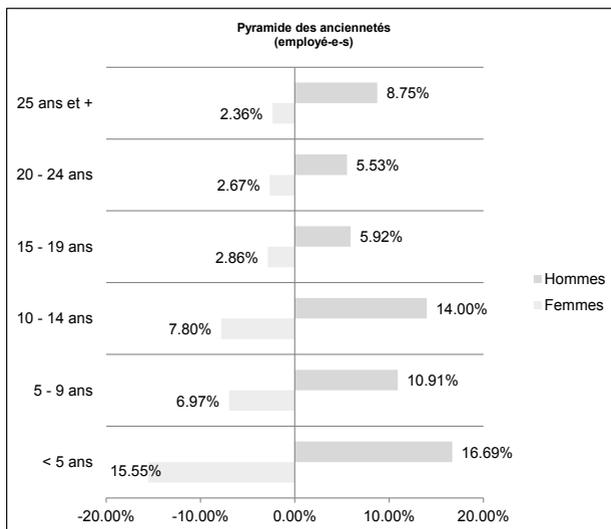


En 2014, l'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices en Ville de Genève est de 44 ans, tandis que l'âge médian est de 46 ans. Chez les femmes et les hommes, l'âge le plus représenté est de 48 ans (109 hommes et 76 femmes). En outre, 77,5 % des membres du personnel se situent dans une fourchette d'âge allant de 34 à 59 ans.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

3.9 Pyramide des anciennetés



En 2014, près de 50 % des employé-e-s avaient plus de 10 ans d'ancienneté.

3.10 Personnel à temps partiel et à temps plein

Répartition du personnel par taux d'activité selon le découpage de l'Office fédéral de la statistique (membres du personnel)								
Taux d'activité	2013			2014			Evolution 2013-2014	
	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes
Inférieur à 50%	264	93	8.8%	245	83	8.0%	-19	-10
De 50% à 89%	746	287	25.4%	755	293	25.6%	+9	+6
De 90% à 100%	600	2'084	65.8%	627	2'093	66.4%	+27	+9
Total	1'610	2'464	100%	1'627	2'469	100%	+17	+5

En 2014, la variation des taux d'activité dans les trois fourchettes de référence est restée faible. Les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes (61%), contre 39% dans des postes à temps plein. A l'inverse, le temps partiel est marginal chez les hommes (15%).

Répartition des taux d'activité par regroupement des classes de traitement au 31 décembre 2014 (employé-e-s)						
	Femmes			Hommes		
	A – H	I – M	N – V	A – H	I – M	N – V
Taux d'activité						
< 50%	174	1	0	30	1	0
De 50 à 89%	396	233	40	143	92	15
Total des postes à temps partiel		844			281	
De 90 à 100%	323	136	73	1'432	361	151
Total par regroupement de classe de traitement	893	370	113	1'605	454	166
Total général par genre		1'376			2'225	
Total général				3'601		

Zoom sur l'articulation des vies professionnelle et privée

La Ville de Genève offre, dans la mesure où les besoins des services le permettent, des horaires et conditions de travail facilitant une articulation des vies professionnelle et privée. Cette possibilité favorise les transferts de compétences, la créativité et l'innovation, et attire de nouveaux talents professionnels. Promue auprès des femmes comme des hommes, l'articulation des vies professionnelle et privée peut également permettre une meilleure répartition des tâches dans la sphère privée et encourager l'accomplissement de différentes activités personnelles.

Les engagements du Conseil administratif en la matière se traduisent principalement par la promotion du temps partiel. Citons également un premier emploi partagé (ou *jobsharing*), existant depuis 2013 au sein de l'administration. Cette alternative, encore récente, offre des opportunités de considérer des postes à temps plein exercés entre deux personnes travaillant chacune à temps partiel. Ceci s'applique particulièrement aux postes à responsabilités, qui peuvent par ailleurs bénéficier de compétences élargies grâce aux deux personnes en charge. Par ailleurs, c'est un moyen d'inciter les hommes à travailler à temps partiel tout en assumant des responsabilités professionnelles et de permettre aux femmes de progresser professionnellement tout en travaillant à temps partiel.

En plus de la répartition du personnel selon le taux d'activité, deux indicateurs supplémentaires illustrent la promotion de l'articulation des vies professionnelle et privée en cours d'emploi : les changements de taux d'activité en cours d'emploi et les taux d'activité proposés lors de l'ouverture des postes (qui met en lumière l'évolution des pratiques de l'administration en matière de recrutement.)

Concernant les changements de taux d'activité, les augmentations ont touché 144 personnes en 2014. Elles sont principalement demandées par des femmes. Les diminutions de taux d'activité s'élèvent à 37 cas, dont plus de 40% sont demandées par des hommes. Cela contribue lentement à la réduction de l'écart entre femmes et hommes selon leur taux d'activité, avec de légères augmentations des femmes travaillant entre 90% et 100% et des hommes travaillant à un taux inférieur à 90%.

Quant aux mises au concours, on note un important changement : 67% des postes ont été proposés dans une fourchette de 80% à 100% contre 12% en 2013.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

3.11 Lieu de domicile

Répartition du personnel selon le lieu de domicile au 31 décembre 2014				
Lieu de domicile	2013	2014	Différence	% total 2014
Canton de Genève	3'356	3'353	-3	81.86%
Canton de Vaud	186	197	+11	4.81%
Autres cantons	13	9	-4	0.22%
France	519	537	+18	13.11%
<i>Dont Suisse-sse-s</i>	365	372	+7	
Total	4'074	4'096	+22	100%

Près de 82% du personnel de la Ville de Genève est domicilié sur le territoire cantonal, ce taux s'élevant à près de 87%, si l'on considère le territoire national.

Par ailleurs, 13% du personnel de la Ville est domicilié en France, soit 537 personnes, dont 372 Suisses et Suissesses (70%) et 165 étrangers et étrangères (30%).

3.12 Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G depuis 2012. On constate que ce taux a légèrement augmenté en 2014, passant de 3.8% à 3.88%.

Pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G de 2012 à 2014			
Date de référence	Effectif au 31 décembre	Permis G	Pourcentage
31.12.2012	4'033	163	4.04 %
31.12.2013	4'074	154	3.80 %
31.12.2014	4'096	159	3.88 %

3.13 Effectif par nationalité

Répartition du personnel par nationalité et par catégorie d'engagement (membres du personnel)										
Catégorie	Suisse			Union européenne			Autres nationalités			Total Général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Employé-e-s	1'133	1736	2'869	212	451	663	31	38	69	3'601
Auxiliaires	161	111	272	37	43	80	9	10	19	371
Civilistes		19	19			0			0	19
Stagiaires	4	6	10	1	1	2	1	1	2	14
Apprenti-e-s	32	43	75	4	7	11	2	3	5	91
Total	1'330	1'915	3'245	254	502	756	43	52	95	4'096
	79.22%			18.46%			2.32%			100.00%

En 2014, les membres du personnel de nationalité étrangère, majoritairement issu-e-s de l'Union européenne, représentaient un peu plus de 20% de l'effectif : un chiffre stable par rapport à 2013.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)
Bilan social des ressources humaines 2014

95

4. Traitement et charges sociales

4.1 Echelle des traitements

Rappelons, que le salaire minimum en Ville de Genève est positionné en annuité 2 de la classe A et s'élève en 2014 à CHF 56'586.- par an.

Par ailleurs, l'échelle des traitements est adaptée chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Echelle des traitements 2014 (hormis personnel du Service d'incendie et de secours)					
Classe	Min.	Max.	Classe	Min.	Max.
A	52'610	81'008	L	84'843	138'995
B	52'610	82'205	M	87'951	148'755
C	52'610	84'256	N	94'523	156'528
D	55'955	87'744	O	97'815	167'040
E	58'072	92'742	P	105'588	178'558
F	61'560	97'161	Q	110'496	187'327
G	63'750	102'588	R	116'230	200'168
H	68'169	108'206	S	124'999	213'055
I	71'052	115'946	T	132'260	225'936
J	76'346	122'355	U	139'423	238'584
K	79'214	131'823	V	146'580	249'173

4.2 Répartition des charges sociales

Charges sociales	Part employeur	Part employeur en CHF	Part employé-e	Part employé-e en CHF
CAP, LPP	2/3	45'094'624	1/3	20'961'211
AVS, AI, APG	5.15% + frais de gestion	18'831'578	5.15%	18'312'428
AC	1.1% pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 126'000.-/an + 0.5 % dès CHF 126'001.-	3'819'129	1.1% pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 126'000.-/an + 0.5 % dès CHF 126'001.-	3'819'129
Assurance maternité	0.42%	145'797	0.42%	145'797
Assurance maladie	Participation de CHF 40.-/mois pour tout salaire inférieur ou égal CHF 83'078.-/an pour un équivalent plein temps	178'448	---	0
Allocations familiales	2.3 %	8'148'377	---	0
Assurance accidents	2.18 %	8'863'863	0.1%	356'561
Fonds de décès	CHF 4.- par personne	171'596	CHF 4.- par personne	171'596
Prime enfant	CHF 100.- par enfant de 0 à 16 ans et CHF 125.- dès le mois qui suit les 16 ans à 25 ans si l'enfant poursuit ses études	4'049'309	---	0
Total		89'292'720		43'766'721

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

4.3 Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe

Salaires versés aux femmes en fonction du taux d'activité durant l'année 2014 (employées uniquement)		
Taux d'activité	Effectif Femmes	Salaires totaux annuels par taux d'activité
1 – 9 %	1	5'055.90
10 – 19 %	18	259'738.35
20 – 29 %	136	2'863'745.25
30 – 39 %	18	456'051.45
40 – 49 %	12	418'387.05
50 – 59 %	177	9'409'038.95
60 – 69 %	109	7'229'606.00
70 – 79 %	120	9'432'890.40
80 – 89 %	278	24'822'582.30
90 – 100 %	561	57'718'853.05
Total	1'430	112'615'948.70

Salaires versés aux hommes en fonction du taux d'activité durant l'année 2014 (employés uniquement)		
Taux d'activité	Effectif Hommes	Salaires totaux annuels par taux d'activité
1 – 9 %	0	0
10 – 19 %	17	207'242.30
20 – 29 %	12	252'421.80
30 – 39 %	3	81'122.25
40 – 49 %	5	226'120.75
50 – 59 %	62	3'157'418.40
60 – 69 %	24	1'489'671.55
70 – 79 %	26	1'822'085.50
80 – 89 %	128	11'489'602.60
90 – 100 %	2'033	218'715'388.90
Total	2'310	237'441'074.05

Comme en 2013, ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire moyen des femmes (CHF 6'563.-) est inférieur à celui des hommes (CHF 8'566.-). Bien sûr, il convient de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le taux d'activité (or plus de femmes ont une activité à temps partiel) et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

En 2014, le salaire moyen des employé-e-s s'est élevé à près de CHF 7'800.-.

5. Maladie et accident

5.1 Absences

On entend par «absence» toute absence de courte ou de longue durée, avec ou sans certificat, consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle. En 2014, la durée moyenne d'une absence s'est élevée à 14.3 jours contre 15 jours en 2013.

Répartition des taux d'absence non planifié par département (membres du personnel)		
Département	2013	2014
Autorités	1.2%	8.2%
Finances et logement	4.4%	5.4%
Constructions et aménagement	6.0%	6.9%
Culture et sport	6.8%	6.4%
Environnement urbain et sécurité	8.2%	7.1%
Cohésion sociale et solidarité	7.5%	7.3%
Total	6.9%	6.7%

En 2014, le taux d'absence non planifié a légèrement baissé pour atteindre 6.7%. Rappelons que ce taux représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues.

5.2 Répartition des absences

Répartition des absences par type (membres du personnel)		
Type d'absence	2013	2014
Maladie (en nombre de cas)		
courte durée (< 89 j.)	6'859	6'623
longue durée (> 90 j.)	74	87
Accidents (en nombre de cas)		
professionnels	191	165
non-professionnels	448	417
Maternité (nb. de naissances)	35	44
Militaire	128	137

De 2013 à 2014, une baisse des absences maladie de courte durée a été enregistrée (- 236 cas) ; cela pourrait être mis en lien avec le déploiement du processus de Gestion des absences non planifiées (GANP). Les absences maladie de longue durée ont, pour leur part, augmenté de 17.5 % (de 74 à 87 cas).

Les sinistres liés aux accidents professionnels ont significativement diminué (- 26 cas), ce qui semble démontrer que le travail effectué sur le terrain par les spécialistes en santé et sécurité porte ses fruits. Enfin, on constate un recul également des accidents non professionnels (- 31 cas).

5.3 Analyse des accidents

La DRH reçoit une copie de chaque déclaration d'accident professionnel survenu en Ville de Genève. En fonction de la fréquence et de la gravité de l'accident, une analyse est effectuée sur le terrain en collaboration avec l'assistant-e de sécurité, la personne accidentée et les éventuels témoins, visant à en comprendre les causes et à proposer des mesures correctives pour empêcher la survenue d'accidents

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

similaires. En 2014, une dizaine d'accidents professionnels ont été analysés dans 6 services et, pour chaque cas, une dizaine de mesures correctives ont été proposées.

La DRH établit également des statistiques permettant d'obtenir des informations pertinentes pour son travail de prévention.



5.4 Prestations délivrées face aux problèmes de santé et d'absence

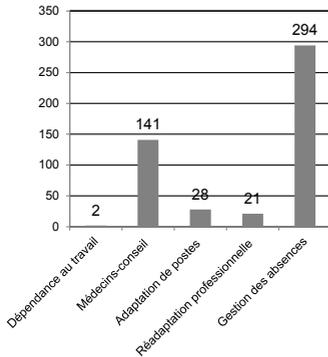
La DRH a pour mission d'assister et de soutenir les départements, les services, les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève face aux différentes problématiques de santé physique et psychique. Elle assure également le suivi des absences de longue durée, les convocations ainsi que les liens avec les médecins-conseil mandaté-e-s par la Ville de Genève et avec l'assurance invalidité.

En 2014, 778 prestations ont été délivrées auprès de 256 hommes et 160 femmes, dont 336 personnes sans fonction cadre, 51 personnes dont la classe de traitement se situe entre I et M, ainsi que 29 cadres supérieur-e-s. Ces prestations se sont réparties de la manière suivante :

Prestations délivrées face aux problèmes de santé et d'absence	
Prestations délivrées face aux problèmes de santé	486
Accompagnement RH	241
Gestion des conflits	51

De manière générale, on constate que la moitié des prestations concerne des nouveaux cas, l'autre moitié étant des suivis de situations existantes.

5.4.1 Prestations face aux problèmes de santé



Dépendance au travail : prise en charge et suivi des collaborateurs et collaboratrices en situation de dépendance (alcool ou substances psychoactives).

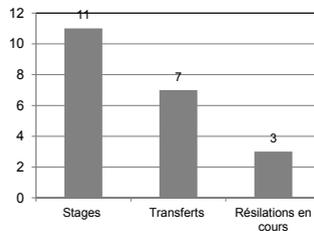
Médecins-conseil : mise en place de visites médicales auprès des médecins-conseil.

Adaptation de postes : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives et qui peuvent poursuivre leur travail.

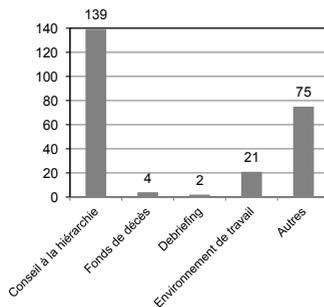
Réadaptation professionnelle : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives nécessitant un changement de fonction.

Gestion des absences : suivi et soutien aux services et aux collaborateurs ou collaboratrices lors d'absence de longue durée.

Détail des prestations en matière de réadaptation professionnelle



5.4.2 Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH



Conseil à la hiérarchie : soutien et collaboration avec les hiérarchies dans le domaine de compétence de l'Entité psychologie du travail.

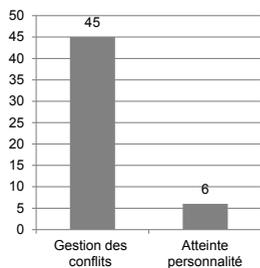
Fonds de décès : prise de contact avec la famille de la ou du défunt-e pour informer de l'existence du fonds de décès et des démarches administratives y relatives.

Débriefing : mise à disposition d'un soutien pour les collaborateurs ou collaboratrices en prise directement ou indirectement avec un événement traumatisant, en lien avec le travail.

Environnement de travail : recherche de solutions pour toutes questions liées à l'ergonomie sur la place de travail en collaboration avec l'Entité santé et sécurité.

Autres : questions en lien avec le climat social, le soutien personnel, etc.

5.4.3 Prestations dans le cadre de la gestion des conflits



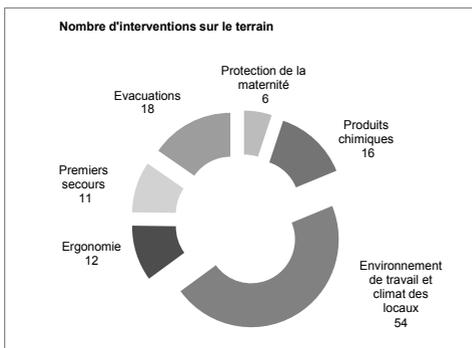
Gestion des conflits : soutien, évaluation et proposition d'outils pour gérer les conflits interpersonnels et situationnels.

Atteinte à la personnalité : évaluation des faits lors d'un dépôt de plainte pour suspicion d'atteinte à la personnalité

6. Prévention en matière de santé et de sécurité

6.1. Interventions en santé et sécurité au travail

La DRH intervient sur demande, au sein des services, afin d'observer certaines situations de travail, de procéder si nécessaire à l'objectivation des nuisances au moyen du matériel de métrologie à disposition (mesure de la température, l'humidité, le niveau sonore, la concentration en CO₂, etc.) et de proposer des recommandations afin de réduire, voire supprimer, les risques professionnels. En 2014, les interventions se sont réparties de la manière suivante :



Protection de la maternité

Proposition de mesures adaptées destinées à éviter que des femmes enceintes et des mères qui allaitent ne soient exposées à des travaux pénibles ou dangereux.

Produits chimiques

Analyse des risques professionnels liés à l'utilisation de produits chimiques et proposition de mesures de prévention adaptées (ventilation efficace, type de masque de protection des voies respiratoires, conseils de stockage, utilisation des fiches de données de sécurité, etc.).

Environnement de travail et climat des locaux

Interventions concernant des problématiques telles que l'exposition à des poussières, à des ondes électromagnétiques, au bruit, à la chaleur, au CO₂ ou à d'autres nuisances physiques, chimiques ou à des risques d'accident. Des mesures ont été effectuées, afin d'objectiver les nuisances et proposer pour chaque intervention les mesures techniques, organisationnelles ou personnelles les plus pertinentes.

Ergonomie

Interventions destinées à améliorer l'aménagement de l'environnement de travail.

Premiers secours

Analyse destinée à émettre des recommandations concernant l'organisation des premiers secours au sein des services.

Evacuations

La mission du spécialiste en protection contre les incendies consiste à visiter les locaux, organiser un exercice d'évacuation et l'exécuter. Cela a été fait dans divers bâtiments comme des musées, des salles de spectacles, des locaux administratifs et des bibliothèques.

Par ailleurs, la DRH s'est investie dans plusieurs projets transversaux. Elle a ainsi participé au groupe de travail de l'Etat sur la problématique **des punaises de lit**. En parallèle, des interventions ont été réalisées au sein de quatre services pour lesquels le personnel peut être amené à travailler dans des endroits infestés ou manipule des objets infestés, afin de mettre en place des procédures adaptées visant à limiter l'infestation et la prolifération des punaises de lit.

L'ergonome de la DRH a également mis sur pied un projet visant à évaluer et améliorer l'**aménagement de l'ensemble des postes informatiques** en Ville de Genève. Cette démarche tend à réduire les sollicitations physiques et les situations d'inconfort auxquelles sont confrontées les personnes travaillant à l'écran. Dans ce cadre, 136 interventions ont été réalisées en 2014 dans 35 services.

**Zoom sur la protection de la santé des femmes enceintes
et des mères qui allaitent en Ville de Genève**

La Ville de Genève met en place un système de promotion de la santé visant notamment à l'amélioration continue de la qualité de vie au travail. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent, afin d'empêcher tout dommage à leur santé et à celle de leur enfant. Les conditions de travail doivent donc être aménagées de sorte que la santé des femmes enceintes, des mères qui allaitent et de l'enfant ne soit pas compromise.

Un travail d'information et de sensibilisation à cette problématique a démarré en 2013. Une information résumant les droits et devoirs avant et après un accouchement a été transmise au personnel de la Ville de Genève avec la fiche de salaire. En outre, un cours sur la protection de la maternité est intégré dans le catalogue de formation.

Il est essentiel que les activités présentant des dangers particuliers pendant la grossesse et l'allaitement soient connues de façon préventive. Ces prescriptions sont issues de l'Ordonnance relative à la loi sur le travail et de l'Ordonnance sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. La liste des tâches et les conditions de travail suivantes sont notamment considérées comme pénibles ou dangereuses pour les femmes enceintes :

- le déplacement de charges lourdes ou les travaux de force ;
- les travaux exposant au froid, à la chaleur ou à l'humidité ;
- les tâches imposant des mouvements et des postures engendrant une fatigue précoce ;
- les travaux présentant des risques d'exposition à des micro-organismes ;
- les activités exposant au bruit ;
- les activités exposant aux effets de radiations ionisantes ;
- les activités exposant aux effets de substances chimiques dangereuses ;
- les systèmes d'organisation de travail très contraignants (travail en équipes avec rotation régulière en sens inverse ou plus de trois nuits de travail consécutives) ;
- le travail à la pièce et le travail cadencé.

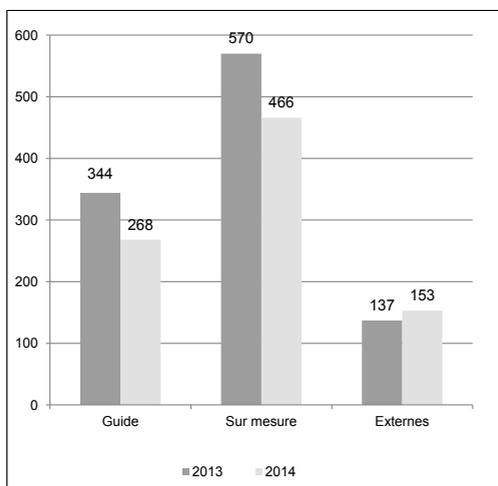
Outre les prescriptions concernant la protection de la santé, il existe également certaines prescriptions relatives à la durée du travail et du repos pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent.

6.2 Formations en santé et sécurité

Les spécialistes santé et sécurité animent ou interviennent dans plusieurs formations du catalogue Ville de Genève, notamment sur la protection de la maternité, les premiers secours, la prévention incendie, l'aménagement des postes de travail de manière ergonomique, la manipulation des produits chimiques, la préservation de la santé et la sécurité des jeunes en formation ou encore le travail en santé.

En 2014, la fréquentation des formations du guide dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail a diminué. Le nombre de cours proposés ayant fortement augmenté en 2012, une stabilisation des participations semblait inéluctable. Les actions de formation sur mesure pour des services ayant des besoins spécifiques ont notamment porté sur la gestion des incivilités et de l'insécurité, la manutention de charges, les premiers secours ou la chute de hauteur.

Santé et Sécurité : participations par type de formation



6.3. Portefeuilles des phénomènes dangereux

Conformément aux exigences légales, la DRH doit recenser les situations dangereuses présentes dans les différents services de la Ville et proposer à chaque service concerné des mesures concrètes destinées à maîtriser les risques professionnels. A cet égard, la méthode des portefeuilles des phénomènes dangereux constitue un outil adapté et efficace.

En 2014, des portefeuilles ont été réalisés au sein de quatre services.

A l'issue de ces analyses, chaque chef-fe de service a obtenu un tableau récapitulatif des principaux risques pour la santé et la sécurité de ses employé-e-s ainsi qu'une centaine de mesures en moyenne à mettre en place pour y remédier. Chaque chef-fe de service est responsable de la mise en œuvre des mesures préventives et correctives recommandées.

SÉANCE DU 3 JUI 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014

Recensement des phénomènes dangereux

Phénomènes dangereux mécaniques <ul style="list-style-type: none"> • Eléments non-protégés en mouvement • Moyens de transport ou équipements de travail en mouvement 	Phénomènes dangereux de chute <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de travail • Surfaces glissantes 	Phénomènes dangereux électriques <ul style="list-style-type: none"> • Eléments sous tension • Phénomènes électrostatiques
Substances nocives (chimiques, biologiques) <ul style="list-style-type: none"> • Gaz, vapeurs • Liquides, aérosols 	Substances inflammables ou explosives <ul style="list-style-type: none"> • Liquides, poussières, gaz, solides • atmosphère explosive 	Phénomènes dangereux thermiques <ul style="list-style-type: none"> • Milieux chauds ou froids
Contraintes physiques particulières <ul style="list-style-type: none"> • Bruit • Ultrasons, infrasons 	Contraintes liées à l'environnement de travail <ul style="list-style-type: none"> • Climat, intempéries • Lumière 	Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur <ul style="list-style-type: none"> • Postures imposées • Levage et manutention d'objets lourds
Contraintes psychiques <ul style="list-style-type: none"> • Surmenage • Activités très répétitives 	Actions inattendues <ul style="list-style-type: none"> • Mouvements incontrôlés 	Défaillance de l'alimentation en énergie <ul style="list-style-type: none"> • Panne de la fonction de contrôle • Panne du système de refroidissement
Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences • Horaires de travail contraignants 		

Zoom sur l'inventaire des produits chimiques utilisés en Ville de Genève

En 2014, l'Entité santé et sécurité a souhaité mettre l'accent sur la prévention du risque chimique. Un important travail a ainsi été effectué, en collaboration avec les assistant-e-s de sécurité, dans chaque service de la Ville. Un inventaire de l'ensemble des produits chimiques utilisés dans chaque service a été établi : nom du produit, utilisation, quantité en stock, transvasement, pictogrammes de danger, lieu et condition de stockage, mesures de prévention déjà mises en place. Pour certains services, il peut s'agir de plusieurs centaines de produits différents, de plusieurs dizaines de litres stockés ou de produits particulièrement toxiques. L'entité souhaite ensuite accompagner les services concernés dans la vérification de l'efficacité des mesures mises en place lors du stockage et de l'utilisation des produits chimiques ainsi que participer à la formation des utilisateurs et utilisatrices.

7. Relations avec les organisations représentatives du personnel

La Ville de Genève apporte une attention particulière à son personnel et consulte régulièrement les organisations représentatives du personnel. Ainsi, en 2014, de nombreuses séances de travail ont été organisées :

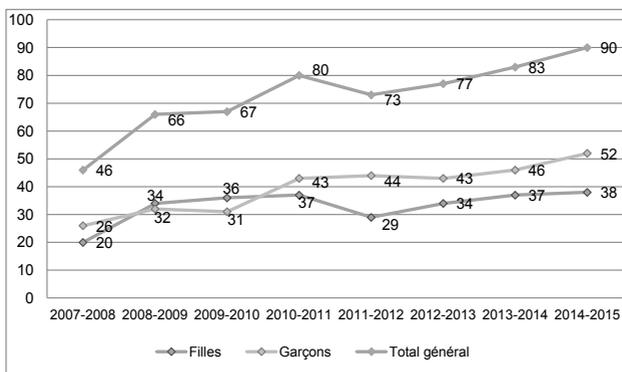
Type de séance	Nombre
Séance avec le Conseil administratif (CA-CP-Syndicats)	4
Séance de négociations des dispositions transitoires du Statut du personnel de la Ville de Genève	8
Séance d'information de la Direction des ressources humaines	3
Séance de la Commission de la formation continue (COMFOR)	2
Séance de la Commission de protection de la santé et de sécurité au travail (CSST)	3
Total	20

8. Formation continue et apprentissage

8.1 Apprentissages et stages

8.1.1 Apprentissages

En 2014, la Ville de Genève a poursuivi son effort en faveur de la formation des jeunes. Depuis la rentrée 2008-2009, le nombre de places d'apprentissage a doublé et atteint désormais 90 apprenti-e-s.² Chaque année, l'introduction de nouvelles filières professionnelles contribue au développement des places d'apprentissage et permet de toucher un public toujours plus large. En 2014, les places d'apprentissage ont davantage été occupées par des garçons (52) que des filles (38). Cette tendance semble se confirmer depuis 2010.



En 2014, deux éléments ont été particulièrement marquants dans le domaine de l'apprentissage :

Séance d'accueil et d'information pour les apprenti-e-s

Cette séance est destinée aux nouveaux et nouvelles apprenti-e-s et à leurs formateurs et formatrices. Elle permet d'expliquer le fonctionnement et l'organisation de l'administration municipale et de présenter le secteur de l'apprentissage ainsi que l'ensemble des partenaires de la formation duale.

Édition du Guide de l'apprenti et de l'apprentie

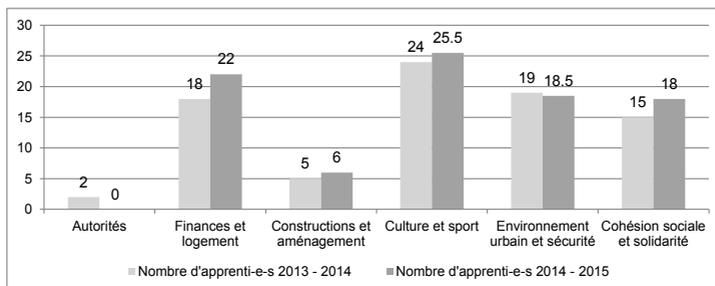
Ce guide, paru en octobre 2014, regroupe des informations utiles et concrètes et répond aux questions posées le plus fréquemment par les jeunes durant leur apprentissage.

² La différence qui peut être observée entre ce chiffre de 90 apprenti-e-s et celui de 91, comptabilisé dans les tableaux relatifs aux effectifs des pages précédentes, est due à une fin de contrat d'apprentissage anticipée.

SÉANCE DU 3 JUILLET 2015 (après-midi) Bilan social des ressources humaines 2014

107

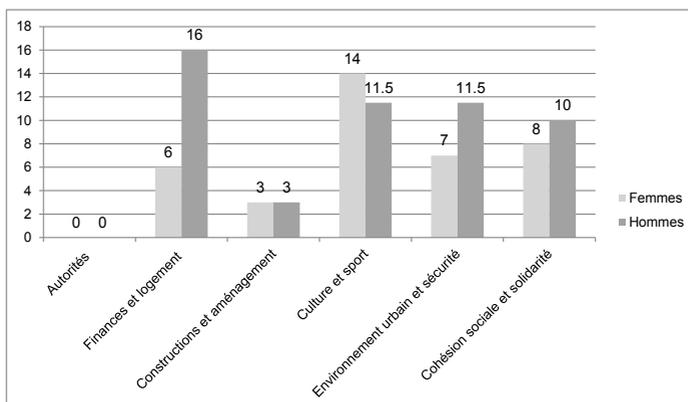
Nombre d'apprenti-e-s par département en 2013-2014 et en 2014-2015



En 2014, c'est à nouveau le Département de la culture et du sport qui a accueilli le plus grand nombre d'apprenti-e-s avec 25,5 places. Toutefois, le Département des finances et du logement a la plus grande proportion d'apprenti-e-s par rapport à son effectif, avec plus de 5%.

Pourcentage d'apprenti-e-s par rapport à l'effectif des départements en 2014-2015	
Département des autorités	0%
Département des finances et du logement	5.08%
Département des constructions et de l'aménagement	2.19%
Département de la culture et du sport	1.76%
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	1.51%
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	3.01%

Nombre d'apprenti-e-s par département et par sexe en 2014-2015



Dans chaque département, les places d'apprentissage sont majoritairement occupées par des garçons, excepté au Département de la culture et du sport et au sein du Département des constructions et de l'aménagement.

8.1.2 Stages

Entre 2011 et 2014, le nombre de stages en Ville de Genève a augmenté de 46% pour atteindre un total de 225 en 2014. Ce chiffre se compose de 89 stages obligatoires dans le cadre de cursus scolaires ou universitaires, de 108 stages découverte d'une durée de 3 à 5 jours et de 28 stages d'immersion professionnelle dans le cadre du projet « Accueil en Ville ».

Hormis les jeunes employé-e-s sous contrat Ville de Genève, le Service de la jeunesse a recruté :

- par la Boîte à boulots (BAB)³ : 86 jeunes pour l'Opération chaises longues en 2014 et 6 jeunes pour les patinoires (saison 2014-2015) ;
- par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) : 15 jeunes pour les salles de sport et comme moniteurs du skatepark en 2014.

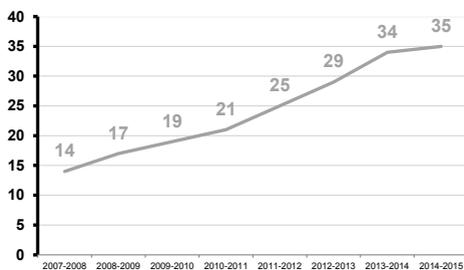
8.2 Répartition des apprenti-e-s par filière professionnelle

Panorama des filières d'apprentissage par sexe en 2014-2015	Filles	Garçons	Total
Employé-e de commerce CFC	17	5	22
Agent-e de propreté CFC	1	11	12
Agent-e en information documentaire CFC	6	3	9
Horticulteur ou horticultrice, option floriculture CFC	2	3	5
Assistant-e socio-éducatif ou socio-éducative CFC	2	2	4
Menuisier ou menuisière CFC	1	2	3
Informaticien-ne CFC	0	3	3
Horticulteur ou horticultrice, option pépinière CFC	2	1	3
Assistant-e de bureau AFP	2	1	3
Agent-e d'exploitation CFC	0	3	3
Techniscéniste CFC	0	2	2
Horticulteur ou horticultrice, option plantes vivaces CFC	0	2	2
Horticulteur ou horticultrice, option paysagisme CFC	0	2	2
Gardien-ne d'animaux CFC	1	1	2
Technologue en impression CFC	0	1	1
Polydesigner 3D CFC	1	0	1
Planificateur ou planificatrice électricien-ne CFC	0	1	1
Peintre en décors de théâtre CFC	1	0	1
Mécatronicien-ne CFC	0	1	1
Logisticien-ne CFC	0	1	1
Logisticien-ne AFP	0	1	1
Horticulteur ou horticultrice, option production de plantes AFP	0	1	1
Graphiste CFC	1	0	1
Dessinateur ou dessinatrice en génie civil CFC	0	1	1
Cordonnier ou cordonnière CFC	1	0	1
Constructeur ou constructrice métallique CFC	0	1	1
Conducteur et conductrice de véhicules lourds CFC	0	1	1
Automaticien-ne CFC	0	1	1
Agent-e de propreté AFP	0	1	1
Total	38	52	90

La filière des employé-e-s de commerce représente un peu plus de 24% des apprenti-e-s engagé-e-s en Ville de Genève. Si l'on additionne les agent-e-s de propreté CFC et les agent-e-s en information documentaire, ces trois filières représentent près de la moitié (48%) des apprenti-e-s engagé-e-s en 2014.

³ La BAB s'adresse aux jeunes personnes âgées de 15 à 25 ans domiciliées sur le canton de Genève à la recherche d'un emploi ponctuel ou de courte durée, ne réclamant ni compétence, ni certification particulière.

Evolution du nombre de filières depuis la rentrée scolaire 2007-2008



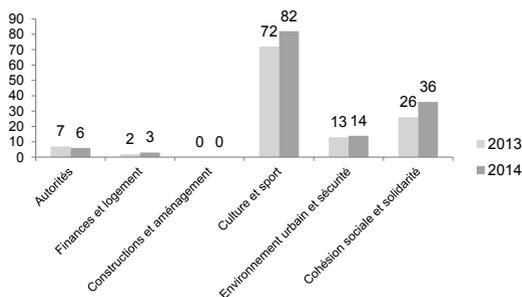
*Situations établies à chaque rentrée scolaire

8.3 Civilistes et jobs d'été

8.3.1 Civilistes

Les engagements de civilistes ont augmenté, puisqu'ils sont passés de 120 en 2013 à 141 en 2014 (+17.5%). Actuellement, on recense 25 lieux d'affectation pour les civilistes en Ville de Genève.

Répartition des civilistes par département en 2013 et 2014



Le Département de la culture et du sport (82) et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (36) emploient le plus grand nombre de civilistes.

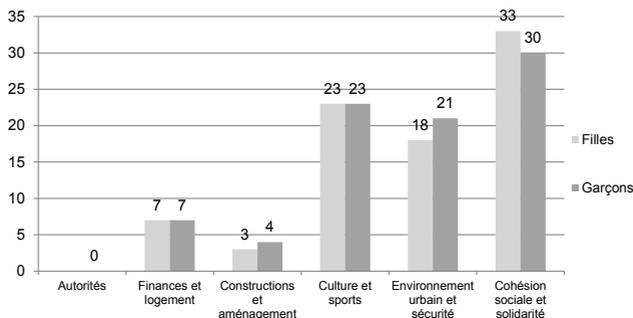
8.3.2 Jobs d'été

En 2014, 169 candidat-e-s ont été engagé-e-s pour des jobs d'été, dont 84 filles et 85 garçons, soit la parité presque parfaite. Les jeunes ont été réparti-e-s dans 25 services de la Ville de Genève. Les services ont plutôt engagé des jeunes entre 19 et 22 ans (123) qu'entre 15 et 18 ans (46). A noter que le salaire moyen d'un job d'été pour une durée de 3 semaines est de CHF 2'646.-.

Répartition des jobs d'été par département en 2014

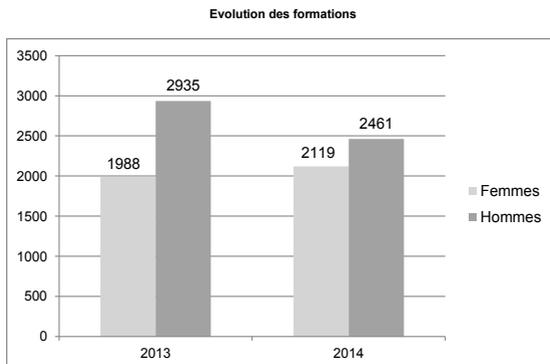
SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)

Bilan social des ressources humaines 2014



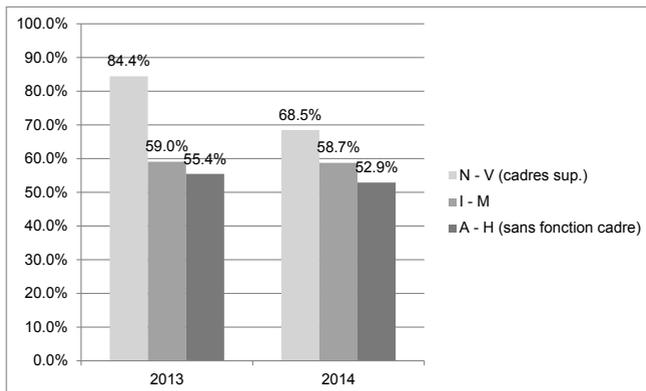
8.4 Formation du personnel

Si en 2011, nous avons atteint le seuil record de 5000 participations, force est de constater que depuis lors, la participation est en légère baisse. En effet, en 2014 on constate une plus faible fréquentation par rapport aux années précédentes avec un taux de participation de 49%.



En valeur absolue, les hommes participent davantage à des formations que les femmes. Cependant, au vu de la représentation des femmes et des hommes dans l'administration, les femmes se forment proportionnellement légèrement plus que les hommes. En 2014, 46 % des femmes ont participé à des formations (contre 40 % en 2013) alors qu'elles représentent 39 % de l'effectif global dans notre administration. La parité est donc atteinte à ce niveau.

Répartition des inscriptions en fonction du statut

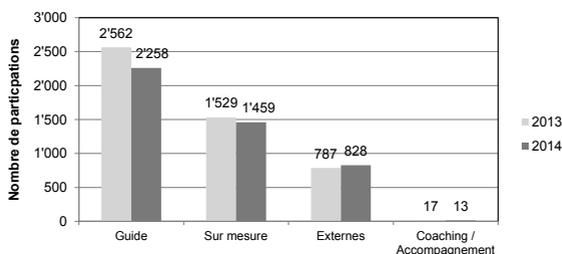


Ce graphique représente la proportion de personnes ayant suivi au moins une formation durant l'année, ceci en rapport avec l'effectif global de leur catégorie de traitement (échelle salariale). Il apparaît que les cadres se forment proportionnellement plus que les non-cadres. Ce constat s'explique en partie par les projets prioritaires du Conseil administratif : mise en place de formations obligatoires relatives aux entretiens périodiques, à la gestion des absences non planifiées, au portail RH et aux thématiques développées lors des ateliers de la DRH.

En revanche, en valeur absolue, les personnes sans fonction cadre se forment davantage que les cadres. En 2013, elles représentent près de 63% des participations alors que le taux des cadres supérieur-e-s n'est que de 13%.

8.5 Types de formation

Répartition des participant-e-s par type de formation



En 2014, les formations du guide annuel totalisent presque la moitié de l'ensemble des participations. Elles sont conçues pour aborder des thématiques transversales susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s.

1459 participations ont été recensées pour les formations sur mesure. Organisés par la DRH après une analyse des besoins, ces dispositifs apportent une réelle plus-value aux services et aux départements dans la mesure où ils sont en parfaite adéquation avec les problématiques rencontrées et exprimées lors de la demande.

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)
Bilan social des ressources humaines 2014

Depuis 2013, la participation aux formations externes est stable. En rapport avec les métiers spécifiques des collaborateurs et collaboratrices et généralement individuelles, elles répondent à des besoins particuliers ou à des obligations légales.

Enfin, les coachings/accompagnements sont en légère baisse. Les 13 actions recensées en 2014, regroupant 35 personnes, se répartissent entre accompagnements individuels ou d'équipes, notamment lors de réorganisation de services.

9. Projets transversaux

Catalogue des fonctions-types

En 2014, la DRH a non seulement poursuivi l'élaboration du catalogue des fonctions-types, mais a aussi traité des demandes d'évaluations de fonction individuelles ainsi que des évaluations rendues nécessaires par des réorganisations de service. Cet important travail, qui a occupé 19 séances de commissions primaires et 8 de commissions d'évaluation, a permis au Conseil administratif de valider 125 fonctions-types et 105 fonctions individuelles.

Le catalogue des fonctions de l'administration, qui contient près de 200 descriptions de fonctions-types, est rédigé et sera entièrement validé courant 2015. La validation finale du catalogue par le Conseil administratif sera précédée d'une phase d'analyse de cohérence transversale entre les différentes fonctions afin de garantir l'équité au sein de l'administration. Après quoi, la phase de collocation de l'ensemble des postes de l'administration pourra débuter. Les premiers postes à faire l'objet d'une collocation seront ceux identifiés comme étant pénibles et particulièrement pénibles. Le Conseil administratif sera dès lors en mesure d'en arrêter la liste complète et de poursuivre les négociations idoines avec les organisations représentatives du personnel. La collocation des autres postes de l'administration interviendra par la suite.

Liste des fonctions pénibles et particulièrement pénibles

Rappelons qu'afin de répondre à l'article 81 du Statut et proposer au Conseil administratif une liste des fonctions pénibles et particulièrement pénibles, un groupe de projet transversal a été créé en 2012, composé de spécialistes en santé et sécurité et de responsables RH de département. Une méthode d'évaluation des contraintes physiques, telles que le port de charges, les contraintes posturales et des contraintes liées à l'environnement de travail a été établie. Entre 2013 et 2014, plus de 130 postes dans 21 services différents ont été analysés, concernant environ 2'000 collaborateurs et collaboratrices de la ville de Genève.

Projet "Indemnités"

Par ailleurs, les modalités de compensation des contraintes horaires, physiques et environnementales sont analysées dans le cadre du projet "Indemnités". Des critères permettant d'identifier les contraintes horaires devant être reconnues comme des inconvénients de service à compenser ont été proposés en octobre 2014. Une fois la liste des fonctions pénibles et particulièrement pénibles finalisée, et les seuils y relatifs fixés par le Conseil administratif, les différentes formes de compensation des inconvénients de service physiques et environnementaux pourront être examinées.

Portail RH

Parmi les autres projets figure le Portail RH qui est une plateforme transversale de gestion des ressources humaines utilisée par le personnel de douze services de la Ville. Le déploiement du Portail aux autres services de l'administration a été temporairement suspendu et pourra reprendre après l'installation d'une nouvelle version SAP, prévue pour l'automne 2015. Celle-ci offrira des interfaces d'utilisation plus intuitives et conviviales, ainsi que de nouvelles fonctions qui faciliteront la gestion des équipes pour les managers et les responsables RH. De plus, la technologie utilisée sera adaptée aux supports mobiles, tels que les tablettes et les smartphones. Outre les modules de gestion des temps et des absences, le Portail comportera aussi le module Engagement, qui est en cours de réalisation. Ce dernier couvrira le processus de gestion de l'engagement, de la demande de mise au concours à la nomination, en passant par le recrutement, tant pour les employé-e-s, que les auxiliaires et les apprenti-e-s.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé le renvoi de ce bilan social à la commission des finances, mais il n'y a pas eu unanimité sur la question d'un débat accéléré ou d'un renvoi direct.

Mis aux voix, le renvoi direct à la commission des finances est accepté à l'unanimité (72 oui).

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève (PR-1067 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

La proposition PR-1067 a été renvoyée en commission lors de la séance du 30 avril 2014 du Conseil municipal. Pour traiter cet objet, la commission s'est réunie le 25 novembre 2014 et le 13 janvier 2015 sous la présidence de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz le 25 novembre 2014, et par M. Marc Morel le 13 janvier 2015, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 25 novembre 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann Cheterian, directrice du département, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, de MM. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, Claus Hässig, secrétaire général du Grand Théâtre, et de Philippe Bangerter, directeur du Service financier du Grand Théâtre

En préambule, M. Kanaan souligne que la Ville et la Fondation du Grand Théâtre de Genève ont des liens intenses, le magistrat Rémy Pagani et lui-même étant membres du conseil de fondation. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que la comptabilité de l'institution court de juin à juin, et non suivant l'année fiscale.

A l'étude des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève (GTG), M^{me} Bertani attire l'attention sur les points saillants du rapport de la fondation. La saison 2012-2013 s'est soldée avec un petit déficit, mais elle prévient que les comptes de la saison suivante se solderont sur un bénéfice. On a compté 130 000 spectateurs dont 100 000 payants pour les 18 spectacles de la saison. Les abonnés étaient au nombre de 7350, soit une augmentation de 25% depuis la saison 2009-2010, et en 2013-2014 on en comptera 8500. Le taux de remplissage atteint 87%, ce qui est le point le plus important du rapport. Le GTG attire donc de plus en plus de spectateurs et programme aussi plus de spectacles. S'agissant du contenu artistique, elle relève notamment l'énorme succès des récitals et mentionne l'activité du Ballet du GTG, qui tourne à guichets fermés partout dans

¹ «Mémoire 171^e année»: Proposition, 5724.

le monde. Les dépenses sont très bien maîtrisées: en 2012-2013, l'institution a pu économiser 2 millions de francs par rapport à ses prévisions de dépenses; en même temps les recettes sont en hausse.

M^{me} Bertani signale que le GTG finance entièrement les coûts des productions grâce à sa billetterie et aux rentrées privées, un point sur lequel elle insiste de manière récurrente. En outre, l'institution participe à concurrence de 6,1% des dépenses de fonctionnement, ces dernières étant couvertes majoritairement par la Ville de Genève. S'agissant de la politique de l'emploi, le GTG offre des places d'apprentis et à des stagiaires, tout en maîtrisant la masse générale des collaborateurs et des emplois temporaires.

Au sujet de la hausse des abonnements, M. Richter tient à préciser que pour la saison 2012-2013 le GTG a émis un abonnement «spécial Wagner», à l'occasion du jubilé du compositeur marqué par la production d'une nouvelle tétralogie. En 2015-2016 il faudra s'attendre à une variation dans le volume d'abonnés, comme à chaque fois qu'il n'y a pas de grand Wagner à l'affiche.

M. Kanaan souligne que depuis qu'il est à la tête du département de la culture et du sport, il entretient des relations de confiance avec le GTG. L'institution sait qu'elle doit faire avec l'argent dont elle dispose, alors que dans le passé le GTG se reposait trop sur la capacité de la Ville à venir à la rescousse. Il fallait casser la croyance que la Ville était prête à assumer les déficits. Il rappelle le rapport Segond qui avait mis en évidence les problèmes du déficit structurel. Depuis lors, les concepts et les rôles de chacun ont été clarifiés: au GTG les frais artistiques, à la Ville les coûts administratifs, notamment les salaires. Le GTG a pris au sérieux le message du Conseil administratif et tient désormais ses budgets. M. Kanaan informe en outre que le Conseil administratif a validé récemment le budget 2014-2015 de l'institution. Dans le cadre de ce processus, la Ville a insisté pour s'assurer que le déficit ne dépassera pas le montant de la nouvelle subvention cantonale, qui doit encore être votée.

Questions des commissaires

Statuts du personnel en cours au GTG et l'avis de la direction sur la situation actuelle

M^{me} Bertani rappelle les discussions de 2007-2008 avec les syndicats et la commission du personnel qui ont abouti à un catalogue de fonctions. Actuellement, les membres du personnel administratif et technique, engagés avec des contrats de droit public, sont placés sous le régime du statut du personnel de la Ville de Genève; le personnel artistique fixe est engagé par le Grand Théâtre avec des contrats de droit privés; les artistes temporaires, sont également engagés par la direction du théâtre. Le personnel non artistique représente deux tiers de la

masse salariale fixe, le personnel artistique en représente un tiers. Ces informations figurent aux pages 24 à 27 de la proposition.

M^{me} Bertani précise qu'il est difficile de déterminer lequel, des régimes public ou privé, est préférable. Cela dépendra notamment du futur statut de l'institution elle-même, mais elle fait remarquer qu'il y a aura toujours au GTG des artistes engagés temporairement à la production.

M. Richter estime que la cohabitation de deux régimes pour le personnel fixe n'est jamais satisfaisante, car il y a des disparités et cela peut créer des tensions. La direction préférerait clairement que tout le personnel fixe soit placé sous un régime identique.

En ce qui concerne les emplois fixes, M. Kanaan fait observer que le GTG est le seul endroit où du personnel de la Ville travaille dans une institution gérée par une fondation autonome. Le supérieur hiérarchique de ces employés est la Direction du DCS. Cette particularité différencie la Fondation du GTG de la Fondation d'art dramatique (FAD) qui préside la Comédie et le Poche dont le personnel est engagé par les directions.

Employés affiliés à une ou des caisses de pension

M^{me} Bertani répond que le personnel de la Ville est affilié à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), qui prévoit la retraite à 62 ans, alors que les employés engagés par le GTG sont affiliés au Fonds de prévoyance du personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), où la retraite est fixée à 65 ans.

M. Kanaan précise que le personnel de la Ville au GTG bénéficie des mêmes conditions que les autres employés municipaux; la retraite statutaire est fixée à 62 ans, avec un plan CAP, assorti de mesures transitoires qui permettent de prolonger la durée de cotisation jusqu'à 64 ans.

M. Richter signale à propos de la question de l'âge de la retraite une disparité mal vécue par certains employés. Ainsi, il y a des artistes de l'atelier de décors, engagés en régime privé par le GTG, qui partent à 65 ans et qui aimeraient bien partir à 62 ans comme leurs collègues de la Ville.

Débiteurs que la fondation signale au 30 juin 2013 (page 30)

M. Bangerter répond qu'il s'agit de sponsors ou mécènes, d'abonnés qui payent par tranches, et du Département de l'instruction publique, de la culture et des sports (DIP), qui n'avait pas encore versé sa subvention au programme pédagogique.

Comptes détaillés du Ballet du Grand Théâtre et des ateliers de décors de l'institution

M^{me} Bertani répond que le Ballet est signalé à la ligne 4343 des comptes (page 34).

M. Bangerter signale que les recettes du Ballet, à Genève et en tournée, sont des opérations blanches; ses activités ne génèrent ni pertes ni bénéfices.

M. Richter précise qu'il ne serait pas possible au Ballet de faire toutes ses recettes à Genève, parce qu'il n'y a pas assez de dates disponibles dans le planning du GTG. Combiner productions et tournées est une formule économique qui permet au Ballet dont les danseurs sont des employés de la Ville d'assurer une carte de visite importante du Grand Théâtre.

Modalités de productions louées et achetées

M. Richter répond que les recettes de ces opérations dépendent beaucoup de la conjoncture. Le marché des productions sur les scènes internationales s'est réduit ces dernières années. Il est important que le GTG monte des productions propres pour pouvoir les vendre à des prix qui varient de 50 000 à 150 000 francs. Actuellement, les productions maison sont pourtant en baisse. Les productions que le GTG achète ou loue sont certes meilleur marché que les spectacles maison, mais certains d'entre eux peuvent aussi être rentables, par exemple *Le Barbier de Séville*, produit en 2011-2013, repris en 2012-2013 puis vendu à une institution parisienne. Il importe pour M. Richter que ces opérations soient toujours bénéficiaires pour le Grand Théâtre. Pour le bilan, il renvoie à la page 33, ligne 3135 des comptes.

Contrôle restreint confié à une fiduciaire (p. 38), alors qu'un périmètre de contrôle élargi est imposé à la moindre PME

M^{me} Bertani rappelle que le contrôle restreint a toujours été autorisé par le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il est vrai que la fondation réfléchit à la mise en place d'un SCI, mais cela coûte cher et demandera du personnel supplémentaire. Le GTG doit choisir s'il engage l'argent dans ses missions artistiques ou dans la gestion administrative. Pour l'heure, le contrôle restreint est parfaitement légal, mais on s'adaptera si cela change.

M. Kanaan est conscient que le contrôle interne est une obligation; donc, cela se fera.

Situation en 2014 des formations en emploi proposées par le Grand Théâtre (page 27)

M. Hassig répond que, depuis la présentation du rapport 2012-2013, le GTG a ouvert une nouvelle formation de technicien de scène en collaboration avec le canton de Zurich.

Valeur des litiges sur lesquels le GTG est engagé (page 46)

M^{me} Bertani répond qu'elle a assumé et gagné elle-même les procédures mentionnées dans le rapport. Cela n'a rien coûté au GTG.

Etude Actori sur le Grand Théâtre de mars 2014 et demande des premiers résultats de cette étude

Il était question d'un comité de pilotage chargé d'étudier les effets de l'arrivée du Canton de Genève dans le subventionnement et la gouvernance de l'institution sur les différentes catégories d'employés. M. Kanaan répond qu'il reviendra sur ce point après les comptes.

Fonctions respectives de la Commission santé et sécurité et du groupe de travail homonyme, figurant en haut de la page 20 du rapport

M^{me} Bertani répond que le groupe de travail est un organe strictement interne, alors que la commission est composée de représentants du conseil de fondation et de la Ville de Genève. Le groupe de travail œuvre dans une perspective micro, alors que le rôle de la commission est plus global.

6000 jeunes de moins de 26 ans (page 12)

A la question de savoir s'ils sont comptés dans les 130 000 spectateurs revendiqués par l'institution, M. Richter répond par la négative. Ils bénéficient d'un soutien du Département de l'instruction publique et non des réductions tarifaires du GTG.

272 places mises à la disposition des organismes sociaux en collaboration avec le DCS (page 21)

M. Hassig précise qu'il s'agit de places effectivement occupées. Les 272 places en question sont comptées parmi les 100 000 places payantes de la saison. Les 30 000 autres spectateurs comptés suivent les manifestations gratuites que l'institution organise, comme certaines répétitions générales, ou auxquelles elle participe, comme la Fête de la musique ou la Fête de la danse.

Fonds de solidarité mentionné à la page 39 et à la note 4

Le personnel «régulier» qui en bénéficie est-il celui sous statut de la Ville ou celui sous statut de droit privé? M. Hassig répond que toutes les catégories de personnel en situation de souffrance sont susceptibles de bénéficier de ce fonds alimenté notamment par une ponction de 2% dans tous les salaires. Les exemples les plus typiques sont ceux qui concernent les danseurs du Ballet qui doivent, dès l'âge de 30 ans, songer à une reconversion professionnelle.

Difficultés qu'est susceptible de rencontrer le GTG dans la vente de ses productions du fait de la cherté du franc suisse

Comment cela se passe pour d'autres maisons d'opéra qui essayent de faire circuler leurs œuvres? Est-ce que le GTG souhaiterait faire davantage de coproductions pour compenser les difficultés financières qui l'empêchent de produire plus souvent seul?

M. Richter reconnaît que, dans la phase actuelle, le franc fort n'est pas un avantage. Il est plus difficile au GTG de vendre ses productions à l'étranger. Pour la même raison, il est aussi plus difficile de coproduire. Certes, il serait plus facile de faire des achats, mais la mission du GTG est de produire des œuvres. Le franc fort présente au moins l'avantage de maintenir les montants des cachets dans les niveaux d'il y a quatre ou cinq ans. Ailleurs en Europe, la situation est catastrophique, par exemple en Italie et en Espagne, où des institutions ont même dû fermer. Le GTG en subit les effets: à cause des difficultés financières, le Liceu de Barcelone s'est retiré d'un projet engagé avec Genève; fort heureusement, cela s'est passé en amont, et il n'y a pas eu de rupture de contrat. M. Richter signale encore que le conflit entre la Russie et l'Ukraine a des effets importants sur le GTG et estime que, dans un tel contexte, la Ville devrait se réjouir des bons résultats de son théâtre.

Souplesse que les structures lyriques pourraient avoir par rapport aux théâtres dramatiques lorsqu'il s'agit de faire des coproductions, notamment des coproductions déléguées qui, habituellement, favorisent les tournées

M. Richter répond que le *Rigoletto* de cette saison est une coproduction de cinq institutions. Actuellement, la tendance est effectivement à multiplier les partenaires. Le problème est que la presse internationale ne se déplace pas forcément à Genève pour venir y assister; l'autre problème, plus important peut-être, est que si Genève est un coproducteur secondaire, le GTG a moins d'emprise sur les droits d'exploitation audiovisuels, alors que ce marché est pourtant en croissance. Les coproductions, c'est bien, parce que ça soulage aussi partiellement la charge du personnel du GTG; par contre, c'est moins bien du point de vue de la marge d'exploitation. En conclusion, il faut à tout prix éviter que les spectacles achetés, loués et coproduits prennent le dessus sur les productions maison.

Concernant le fait que le GTG a dû renoncer il y a quelques années aux captations de ses spectacles, alors que les projections de spectacles lyriques au cinéma rencontrent du succès auprès du public

M. Richter évoque une enquête qui révèle qu'il y a effectivement un marché en Suisse romande, surtout dans de petites villes. On ne peut pas attendre de grands bénéfices financiers de ce genre d'animations; par contre, les projections au cinéma aident beaucoup à élargir le public et accroître la renommée de la maison genevoise. Il se rappelle qu'il avait fallu effectivement renoncer aux captations, mais c'était surtout parce qu'on ne disposait pas de l'équipement technique adéquat. Mais maintenant, grâce à des soutiens privés, le GTG dispose d'un équipement à la hauteur qui permet notamment de diffuser des œuvres en streaming et de faire des coproductions avec la Radio télévision suisse (RTS), alors que le marché du DVD est en train de s'éteindre. M. Richter estime qu'il faut être vigilant avec le marché des projections, et s'assurer à tout moment que la demande persiste. À ce propos, Il évoque le cas du Metropolitan de New York, qui n'a plus assez de productions à diffuser et qui a accumulé un déficit de 26 millions de dollars.

Le Ballet

Est-ce que le GTG pourrait songer à inviter des chorégraphes de la scène genevoise à régler des productions?

M. Richter répond que, à son avis, le Ballet invite régulièrement des chorégraphes locaux. En tous cas, le directeur Philippe Cohen y est très attentif. M. Richter profite de déplorer le peu de candidats suisses qui postulent au corps de ballet ou au chœur du GTG. Par rapport aux candidatures de danseurs et de chanteurs venant d'autres horizons, les Suisses sont étonnamment marginaux.

M^{me} Bertani pense que ce phénomène s'explique en partie parce que le Ballet exige des danseurs une forte base classique, alors que la plupart des danseurs suisses confirmés évoluent dans le répertoire contemporain. Cela reste toutefois à vérifier.

La masse salariale du GTG est-elle en augmentation constante, comme dans l'administration municipale? Le budget des créations est-il affecté par la croissance du budget de fonctionnement?

M. Kanaan répond que les salaires des collaborateurs de la Ville et de la fondation évoluent du fait de l'application des mécanismes salariaux. Cette croissance n'affecte pas le montant de la subvention de la Ville au GTG. Par contre, l'application des mécanismes salariaux de la fondation grignote une part de la masse que le GTG destine aux productions. Cela est en lien avec le déficit structurel de l'institution.

Disponibilité de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)

M. Richter se rappelle qu'au moment de sa nomination, en 2007, le dialogue était effectivement difficile entre l'OSR et le GTG. Les relations se sont rassérées depuis lors, mais il reste quelques aspects à régler dans la Convention qui lie les deux institutions, notamment le point concernant le nombre de productions du GTG auxquelles l'OSR participe. Actuellement, l'OSR est à disposition du GT pour 8/10 spectacles, alors que le GTG en aurait besoin de 9/10. Le nouveau protocole d'accord, signé récemment, devrait maintenant rapprocher les parties, mais le calendrier annuel impose des contraintes aux deux institutions. Actuellement, le GTG occupe 45 à 49% de l'activité de l'OSR, ce qui rapproche Genève d'autres situations institutionnelles correspondantes.

M. Kanaan explique que la double fonction lyrique et symphonique de l'OSR est source de difficultés pour la coordination entre les institutions. Mais l'OSR est aussi une opportunité, en tant que carte de visite pour Genève. Pour le moment seuls la Ville et le Canton de Genève participent au financement de l'OSR. Actuellement marginal, l'apport des autres cantons devrait être revu pendant la prochaine législature.

Séance du 13 janvier 2015

Discussion et vote

Après avoir reçu les quelques réponses attendues (annexes), la proposition PR-1067 est acceptée à l'unanimité des membres présents sans discussion particulière. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes:

- lettre du DFL annonçant les annexes
- récapitulatif des personnels Ville de Genève au GTG
- recettes et dépenses du ballet du GTG en 2012-2013

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

DÉPARTEMENT
 DE LA CULTURE ET DU SPORT
 LA DIRECTION

VILLE DE
 GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances

Genève, le 18 décembre 2014

Objet

Audition de la CF : PR-1067 - Grand Théâtre de Genève

La Directrice
 Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Madame la Présidente,
 Mesdames les Conseillères municipales,
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite à l'audition de la Commission des arts et de la culture du mardi 25 novembre concernant la PR-1067, en vue de l'approbation des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Vous trouverez dans les annexes ci-jointes les documents demandés en commission, à savoir :

- Annexe 1 : la liste des fonctions des employés Ville de Genève au GTG
- Annexe 2 : la répartition et les montants des recettes et des dépenses du Ballet du GTG pour la saison 2012-2013

Espérant avoir ainsi répondu aux questions restées en suspens, vous remerciant pour l'attention accordée à la présente, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

Annexes mentionnées

Copies :

- Lorella Bertani, Présidente du Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Tobias Richter, Directeur général du Grand Théâtre de Genève
- Claus Hässig, Secrétaire général du Grand Théâtre de Genève

SÉANCE DU 3 JUILLET 2015 (après-midi)
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

123

RECAPITULATIF DES PERSONNELS VILLE DE GENEVE AU GTG (état au 30 novembre 2014)

Libellé unité structurelle	Libellé poste	EPT	EPT par service
GTG - Direction	Adjoint-e administratif/ive	1.00	
		TOTAL	1.00
GTG - Secrétariat général	Assistante en communication	1.00	
	Secrétaire	0.80	
		TOTAL	1.80
GTG - Production artistique	Bibliothécaire	0.80	
		TOTAL	0.80
GTG - Finances	Chef du service financier	1.00	
	Comptable	2.90	
	Comptable-caissière	1.00	
		TOTAL	4.90
GTG - Ressources humaines	Responsable RH - juriste	1.00	
	Gestionnaire RH	1.90	
	Gestionnaire RH 1	0.60	
	Assistante RH	1.00	
		TOTAL	4.50
GTG - Informatique	Chef du service informatique	1.00	
	Administrateur informatique et télécoms	1.00	
	Ingénieur informatique	1.00	
		TOTAL	3.00
GTG - Buvette	Chef du service restauration	1.00	
	Collaborateur/trice restauration	2.00	
	Cuisinier	1.00	
	TOTAL	4.00	
GTG - Marketing et communication	Resp. de l'accueil des publics	1.00	
	Assistante presse et communication	1.00	
	Médiatrice culturelle 1	1.00	
	Responsable public jeune	1.00	
	Archiviste	0.80	
		TOTAL	4.80
GTG - Billeterie et dével. commercial	Responsable billeterie et dével.commerc.	1.00	
	Collaboratrice à la billeterie	3.00	
	Adjointe resp. billeterie	1.00	
		TOTAL	5.00

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

Libellé unité structurelle	Libellé poste	EPT	EPT par service
GTG - Bureau technique	Adjoint directeur technique	1.00	
	Ingénieur	1.00	
	Responsable d'entretien	1.00	
	Responsable logistique	1.00	
	Chef de plateau	2.00	
	Adjointe administrative	1.00	
	Chargée de production technique	0.80	
	TOTAL		7.80
GTG - Service intérieur	Huissier responsable	1.00	
	Huissier/Huissière	3.40	
	Huissier-coursier	2.00	
TOTAL		6.40	
GTG - Bureau d'étude	Ingénieur bureau d'étude	0.90	
	Dessinateur technique	1.00	
	Dessinateur	2.00	
TOTAL		3.90	
GTG - Electricité	Chef électricien	1.00	
	Sous-chef électricien	2.00	
	Sous-chef opérateur lumière&info scène	1.00	
	Electricien éclairagiste	0.60	
	Electricien/Electricienne	8.00	
	Electricien de plateau	0.60	
	Electricien d'entretien	1.00	
	Opérateur lumière & inform. de scène	1.00	
TOTAL		15.20	
GTG - Son et vidéo	Chef son/vidéo	1.00	
	Sous-chef du service du son	1.00	
	Technicien son/vidéo	2.50	
TOTAL		4.50	
GTG - Accessoires de scène	Chef accessoires de scène	1.00	
	Sous-chef tapiss-accessoiriste	1.00	
	Chargé d'études de production	1.00	
	Tapissier/ière-accessoiriste	4.70	
	Accessoiriste	2.00	
	TOTAL		9.70

SÉANCE DU 3 JUIN 2015 (après-midi)
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

125

Libellé unité structurelle	Libellé poste	EPT	EPT par service
GTG - Machiniste	Chef machiniste	1.00	
	Brigadier-machiniste	4.00	
	Sous-chef machiniste	3.00	
	Sous-chef machiniste-cintrier	1.00	
	Sous-brigadier machiniste	3.00	
	Machiniste-cintrier	3.40	
	Machiniste	11.60	
	Menuisier chargé de l'entretien	1.00	
	TOTAL		28.00
GTG - Electromécanique	Chef mécanicien	1.00	
	Sous-chef mécanicien	1.00	
	Mécanicien	2.00	
	Mécanicien d'entretien	3.00	
	TOTAL		7.00
GTG - Habillage	Cheffe du service habillage	1.00	
	Sous-cheffe habilleuse	1.00	
	Habilleuse	8.20	
	TOTAL		10.20
GTG - Perruques maquillage	Cheffe service perruq.-maquilleuse	1.00	
	S-cheffe perruquière maquilleuse	1.00	
	Perruquière-maquilleuse	3.00	
	TOTAL		5.00
GTG - Ateliers décors	Chef des ateliers	1.00	
	Assistant chef des ateliers BE	1.00	
	Magasinier	2.00	
	TOTAL		4.00
GTG - Menuiserie	Chef menuisier	1.00	
	Chauffeur-magasinier	1.00	
	Sous-chef menuisier	1.00	
	Menuisier-constructeur	2.00	
	Menuisier	3.80	
	TOTAL		8.80
GTG - Serrurerie	Contremaitre-serrurier	1.00	
	Serrurier	4.00	
	TOTAL		5.00
GTG - Tapisserie décoration	Chef tapissier-accessoiriste	1.00	
	Sous-chef tapissier	0.80	
	Tapissière décoratrice	1.20	
	Tapissier-décorateur	2.00	
	Tapissier-accessoiriste	1.00	
	TOTAL		6.00

SÉANCE DU 3 JUILLET 2015 (après-midi)
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

Libellé unité structurelle	Libellé poste	EPT	EPT par service
GTG - Peinture	Chef décorateur	1.00	
	Sous-chef peintre décorateur	0.80	
	Décorateur	3.00	
	Peintre-Décorateur	1.00	
	TOTAL		5.80
GTG - Ateliers de costumes	Cheffe des ateliers de costumes	1.00	
	Assistant cheffe service costumes	2.00	
	TOTAL		3.00
GTG - Couture	Chef d'atelier	1.00	
	Costumière	1.70	
	Couturier/Couturière	7.25	
	Tailleur-coupeur/tailleuse-coupeuse	1.00	
	Costumière plasticienne	0.80	
	TOTAL		11.75
GTG - Décoration costumes	Responsable décoration sur costumes	0.50	
	Décoratrice-costumes	1.60	
	TOTAL		2.10
GTG - Cuir	Chef-fe de sect. expl. technique 2	1.00	
	Cordonnière chausseuse	0.80	
	Cordonnière-bottière	0.60	
	TOTAL		2.40
		TOTAL GENERAL	176.35

Grand Théâtre de Genève - Ballet
Saison 2012-2013

Frais de productions

Production	Giselle	Le Sacre du Printemps Les Noces	Tournées Ballet	TOTAL
Nb Représentations	5	8	40	53
Produits	417'535	350'036	855'620	1'623'191
Charges	-419'140	-408'480	-726'630	-1'554'250
Résultat	-1'605	-58'444	128'990	68'941

- En sus les frais de prospection se montent à **CHF 56'467.-** pour l'ensemble de la saison

Tournées Ballet

Pays	Nb Représentations
Mexique	4
France	25
Italie	2
Chine	3
Israël	2
Suisse	4

Frais fixes

Rémunérations du Personnel fixe (Ballet et Support Ballet), charges sociales incluses

3'118'510

M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des finances (EàG). La commission des finances a été saisie de ces comptes 2012-2013 et, comme vous le constatez, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous traitons ces exercices avec retard, néanmoins il est rattrapé et nous arriverons à tenir un délai décent dans les prochaines années.

Nous avons travaillé rapidement. Deux séances ont été consacrées aux comptes du Grand Théâtre, la première le 25 novembre 2014 et la seconde le 13 janvier 2015 seulement, non parce que nous avons traîné, mais parce que le budget de la Ville nous occupe en novembre et décembre. C'est un gros morceau qui bloque tous les travaux de la commission. C'était uniquement pour apporter cette petite précision que je souhaitais intervenir et je reprendrai peut-être la parole plus tard afin de donner la position de mon groupe.

Le président. Merci, Madame Figurek. Le rapport est de M^{me} Marie-Pierre Theubet, qui prend la parole. (*Le micro de M^{me} Theubet ne fonctionne pas.*) Il y a un problème technique? Le micro ne fonctionne pas. Prenez la place de votre voisine, Madame!

M^{me} Marie-Pierre Theubet, rapporteuse (Ve). Deux ou trois choses au sujet de ces comptes du Grand Théâtre: celui-ci a vendu 7350 abonnements durant la saison 2012-2013, soit une augmentation d'environ 25% depuis la saison 2009-2010. Les titulaires de ces abonnements représentent 3340 foyers et ils sont domiciliés à 37% en Ville de Genève, à 43% dans d'autres communes du canton, à 10% dans d'autres cantons suisses, principalement le canton de Vaud, et enfin à un petit 10% dans les départements de France voisine. Le Grand Théâtre fonctionne bien. Son taux de remplissage est à 87%, soit 130 000 spectateurs au cours de la saison, dont 6000 jeunes de moins de 26 ans.

Concernant le personnel, on retiendra que 754 collaboratrices et collaborateurs ont été occupés de manière stable ou temporaire durant la saison 2012-2013. A ce nombre, il convient d'ajouter tous les musiciens des orchestres. Au 30 juin 2012, ce qui date déjà de trois ans, 129 personnes représentaient 97 équivalents temps plein (ETP) pour ce qui est du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Le personnel fixe de la Ville comptait 191 personnes, soit 174 ETP; 40 personnes, enfin, occupaient un emploi temporaire, un placement de l'assurance-invalidité, une place d'apprentissage ou de stage. Des contrats temporaires existent également pour le personnel de la fondation, à raison de 125 personnes pour le personnel administratif et technique et 269 personnes pour le personnel artistique. Le Grand Théâtre est donc un gros employeur. On ne peut que s'en réjouir.

In fine, le Grand Théâtre connaît un succès toujours plus important. Le Ballet du Grand Théâtre de Genève donne des tournées dont les représentations se jouent à guichets fermés. Les comptes 2012-2013 se soldent par un léger déficit de 39 000 francs, qui sera pris sur le fonds de réserve. Lors de son audition en commission, en novembre 2014, la présidente de la fondation, M^{me} Lorella Bertani, a annoncé que les comptes 2013-2014, que nous recevrons prochainement, se solderont normalement par un bénéfice.

Enfin, les dépenses ont été bien maîtrisées, avec une économie de 2 millions de francs par rapport aux prévisions, soit une diminution de 7%, principalement prise sur le budget du personnel artistique. Le 13 janvier 2015, la commission des finances a approuvé ces comptes 2012-2013 à l'unanimité.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous avons accepté ces comptes, mais la problématique du statut du personnel du Grand Théâtre devra être résolue à terme: il y a des fonctionnaires, des employés de la fondation... On ne la résoudra pas aujourd'hui, cependant il faudra le faire un jour. N'est-ce pas, Monsieur Kanaan? Comme vous êtes près de moi, j'en profite pour vous le dire.

Il faut rectifier l'idée d'un bénéfice. Aux dernières nouvelles, on ne fait pas de bénéfice. Il s'agit d'un non-dépensé. Nous sommes heureux que les comptes soient équilibrés et qu'il ne faille pas verser de surplus. Nous verrons ce qu'il se passera avec l'Opéra des Nations à l'occasion des travaux du Grand Théâtre... En attendant, il serait bien d'entamer enfin la réflexion sur ces deux statuts du personnel. Cela se fera peut-être dans le cadre des discussions avec l'Etat sur la nouvelle répartition des tâches entre Canton et communes. Faut-il un transfert de compétences? Je verrais plutôt une fondation de droit public autonome, avec la participation d'autres communes et de l'Etat. Il faudra bien unifier ce statut du personnel, car on ne peut pas continuer à avoir des fonctionnaires de la Ville et des employés de la fondation. J'invite le magistrat à réfléchir rapidement à des solutions.

M. Jacques Pagan (UDC). Je rappelle à cette noble assemblée qu'il s'agit pour nous d'accepter ou de refuser les comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre. A cet égard, nous avons posé toutes les questions idoines aux personnalités qui ont bien voulu se présenter devant la commission des finances et que je remercie.

C'est toujours un immense plaisir d'avoir en face de nous M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, M. Tobias Richter, direc-

teur général du Grand Théâtre, et M. Claude Hässig, secrétaire général du Grand Théâtre. Lorsque nous discutons avec ces personnes, nous parlons de problèmes matériels, évidemment, chiffres à l'appui, et de problèmes pratiques, mais nous sentons qu'autre chose s'y ajoute, une sorte d'air quasiment lyrique, que nous apprécions fortement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). C'est avec plaisir que le Parti libéral-radical acceptera les comptes de la saison 2012-2013, constatant qu'ils se soldent de manière parfaitement équilibrée, en tout cas au-delà de toutes les espérances. Car ce n'était pas gagné. Cette saison voyait le bicentenaire de la naissance de Wagner et de Verdi. Le Cercle romand Richard Wagner avait sa propre production et le Grand Théâtre lui-même a donné la Tétralogie. Il n'était pas dit d'avance que le public répondrait autant à une offre qu'à l'autre. Dans les faits, le public s'est enthousiasmé autant pour la production du Cercle romand Richard Wagner que pour celle du Grand Théâtre. Nous sommes très satisfaits de cette réponse à cette riche production.

Nous donnons notre aval et notre approbation à l'excellente gestion du conseil de fondation du Grand Théâtre. Rien n'est simple dans une institution de cette envergure. Nous savons que des discussions doivent encore avoir lieu avec le Canton. M. Kanaan aura certainement des nouvelles toutes fraîches à nous communiquer d'ici à quelques minutes.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Le groupe Ensemble à gauche est attaché de très longue date aux conditions de travail du personnel non seulement de la Ville de Genève, mais également des institutions dont nous sommes responsables. Monsieur le président, vous transmettez au représentant du groupe Mouvement citoyens genevois qui nous disait tout à l'heure qu'il faudrait s'atteler à discuter le statut du personnel que les discussions ont débuté depuis fort longtemps. Il serait plutôt urgent de les conclure. Ensemble à gauche s'est engagé à maintes reprises dans ce combat, mais force est de constater que nous avons été fort seuls au sein de ce parlement, depuis trois législatures, à demander l'harmonisation de ce statut afin d'éviter des disparités au sein d'un même service, ce qui crée des tensions.

Les deux tiers du personnel, à savoir le personnel administratif et technique, sont engagés sous un statut de droit public, tandis que le tiers restant, le personnel artistique, est engagé sous un statut de droit privé. Un catalogue de fonctions a été rédigé, grâce à des discussions avec les syndicats en 2007 et 2008, et il a été reconnu par toutes et tous, notamment par le directeur de l'institution. Nous ne devrions pas avoir cette discussion lors de l'examen des comptes, mais plutôt lors de l'examen du budget. Notre groupe acceptera ces comptes 2012-2013, tout

simplement parce que nous n'avons pas le choix et parce qu'ils sont maîtrisés par rapport au budget.

Toutefois, face à ce léger déficit et au probable bénéfice de l'exercice suivant, nous avons envie de demander: à quel prix? C'est aléatoire! On nous dit que cette situation est due aux productions et aux entrées, mais pas seulement. Nous avons peu de marge de manœuvre sur le personnel, cependant le financement devrait être plus élevé si nous voulions vraiment que tout le personnel soit sous le même statut. Ensemble à gauche le répète: nous voulons que les discussions sur le statut du personnel soient menées en concertation avec les principaux intéressés, soit les travailleuses et les travailleurs, ainsi que les représentants de la commission du personnel et des syndicats. Nous nous opposerons systématiquement à une discussion qui n'aurait lieu qu'entre nous ou entre membres de la fondation, sans concertation.

L'argent étant déjà dépensé, nous n'avons que peu d'emprise sur ces comptes et nous ne pouvons que les valider. Cela dit, durant la législature, nous resterons très attentifs au budget de cette fondation et de toutes les fondations dont la Ville de Genève est responsable, notamment parce qu'elle est un gros employeur pour l'activité du Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, je vous invite à approuver ces comptes.

Le président. Merci, Madame. La parole est à M^{me} Marie-Pierre Theubet. (*L'oratrice signale un problème de micro.*) Oui, je sais, vous avez un problème de micro; on a compris.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Il est cassé depuis deux mois... On lui a même mis un pansement.

Le président. Il ne marche pas du tout. Le Grand Conseil doit s'en occuper. Essayez le micro de votre voisine, Madame!

M^{me} Marie-Pierre Theubet. Oui... Merci, Monsieur le président. Le groupe des Verts approuvera également ces comptes. Nous pouvons nous inquiéter de ce double statut du personnel, mais nous répétons chaque année la même chose sur l'opposition entre les nombreux collaborateurs du Grand Théâtre et le budget artistique: on ne veut pas d'un double statut du personnel, on veut équilibrer les comptes et, pour ce faire, les dépenses ont été maîtrisées en retenant 2 millions de francs sur le personnel artistique... Ce sont les aléas des programmations, c'est

sûr, mais, enfin, le budget artistique du Grand Théâtre n'est pas si énorme que cela! Si nous devons rediscuter les statuts du personnel, nous devons avant tout nous inquiéter de la production artistique, afin qu'elle ne soit pas préteritée par des charges administratives trop importantes. Pour l'heure, le groupe des Verts accepte également ces comptes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour notre part, nous rejoignons M. Pagan: nous avons une grande confiance dans la présidence du conseil de fondation et dans la direction du Grand Théâtre. Elles ont vraiment conscience des problèmes qui se posent au niveau du personnel. Nous accueillerons volontiers les propositions qu'elles nous feront à ce sujet. Il y a plusieurs catégories de personnel, mais les artistes, notamment, ne peuvent pas être traités à la sauce municipale. Dieu merci pour eux!

Notre approbation des comptes se veut très agréable, puisque nous avons constaté que la situation du Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est stabilisée. Celui-ci était régulièrement sur le fil du rasoir et il se trouvait en danger à chaque petit problème. Désormais, il est complètement intégré à cette machine et tout fonctionne bien. Pour nous, c'est une raison supplémentaire d'approuver ces comptes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Heureusement que les comptes sont bons! Mais l'Opéra des Nations laisse augurer des déficits, étant donné que la salle comprend moins de places. L'avenir n'est donc pas si rose.

Sur la question du statut du personnel, le rapport de M^{me} Theubet mentionne, dans la bouche de M. Kanaan, que «l'application des mécanismes salariaux de la fondation grignote une part de la masse que le Grand Théâtre de Genève destine aux productions». Au bout d'un moment, il n'y aura d'argent que pour payer les employés; on ne pourra plus faire de spectacles! Peut-être bien que nous pourrions y faire notre cirque; nous n'y serions pas plus ridicules qu'ici...

Cette problématique existe depuis plusieurs années. Un rapport de M. Guy-Olivier Segond sur le futur statut du Grand Théâtre l'avait déjà relevé en 2011. Il faudra bien trouver des solutions, sans quoi nous irons dans le mur. Avant de nous retrouver en difficulté, il faut y penser et, plus que cela, il faut agir.

M. Pascal Holenweg (S). Nous approuverons également ces comptes pour une raison d'abord formelle: l'exercice est rétrospectif. Si la question est de savoir si les comptes sont bien tenus et s'ils reflètent fidèlement l'activité du

Grand Théâtre, la réponse est deux fois oui. Cela n'aurait pas de sens de les refuser parce qu'on n'est pas d'accord avec la programmation, le statut du personnel ou les conditions de travail d'une partie du personnel. Ce débat n'a pas beaucoup de sens maintenant; nous devrions l'avoir au moment de l'approbation du budget du Grand Théâtre, puisque nous avons à l'approuver aussi, et de celle du budget de la Ville, dans lequel la subvention à la Fondation du Grand Théâtre de Genève figure.

Outre un débat sur le financement du Grand Théâtre, nous en aurons aussi un sur sa réorganisation, annoncée à plusieurs reprises et confirmée par le conseiller administratif. En effet, le Canton entrera au conseil de fondation, sous réserve d'une décision du Grand Conseil, dans la mesure où les statuts ont force de loi et doivent être modifiés pour ce faire. Ce ne sont pas les millions que le Canton donnera qui changeront la répartition fondamentale des subventions; la Ville restera l'acteur principal de cette institution. Mais le Grand Théâtre change de nature: pour l'instant, c'est un opéra municipal. Il deviendra peut-être un opéra régional un jour, ce qui nous conduira à approuver des comptes où le Canton aurait réellement pris sa part dans la politique de programmation et de fonctionnement de cette institution.

Pour l'heure, chers collègues, nous vous invitons à approuver ces comptes et à rester attentifs à la question du double statut du personnel, comme M^{me} Figurek l'a dit. En tant que membre du conseil de fondation, j'étais intervenu à l'époque, et plusieurs fois par la suite, pour dire que j'étais fondamentalement favorable à un statut unique qui soit un statut municipal, à l'exception du personnel artistique, qu'il n'est pas possible d'internaliser parce qu'il ne travaille que pour un spectacle ou pour une saison. Ce statut municipal donne les meilleures garanties au personnel. Evidemment, cela coûte un peu plus cher, mais la position du conseil de fondation et du Conseil administratif est d'adopter un statut privé qui reprend le statut public de toute façon. Alors autant être clair et établir un statut public pour tout le monde!

Le président. Merci, Monsieur. La parole est à M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. (*L'intéressée renonce.*) La parole est à M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos déclarations concernant les comptes du Grand Théâtre qui vous sont formellement soumis ce soir. Vous vous accordez pour dire qu'ils sont réjouissants en tant que tels, puisqu'ils témoignent d'une saison réussie sur tous les plans, en termes d'abonnements et de fréquentation, et donc de chiffres positifs.

Depuis que je suis conseiller administratif, et surtout lors de la précédente législature, le conseil de fondation et moi-même, nous avons toujours veillé à présenter des budgets équilibrés et, en conséquence, des comptes équilibrés. Mais M. Sormanni a raison de rappeler que l'augmentation des frais fixes réduit en proportion les fonds disponibles pour la création artistique. Même si le phénomène est très lent, on observe une érosion qui n'est pas bénéfique à terme. Cela avait déjà été dit au début de la législature précédente. C'est pourquoi nous avons entamé toute une réflexion sur l'avenir de la maison, pour éviter que cette masse disponible pour les frais artistiques ne diminue de façon exagérée.

Au sujet de notre partenariat avec le Canton, je rappelle deux étapes importantes qui n'étaient pas compatibles en apparence, mais qui le seront, je l'espère.

D'abord, la déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture, d'octobre 2013, signée par MM. Longchamp et Beer, pour le Canton, et par M^{me} Salerno et moi, pour la Ville, posait les jalons d'un partenariat de longue durée entre le Canton et la Ville pour les grandes institutions comme le Grand Théâtre, la Nouvelle Comédie ou encore la Bibliothèque de Genève. Très concrètement, pour le Grand Théâtre, cela annonçait le dépôt d'un projet de loi par le Conseil d'Etat pour une aide financière qui devait progressivement atteindre 3 millions de francs par an, ce qui correspond à peu près au trou structurel que le Grand Théâtre connaîtrait si nous laissions aller les chiffres tels qu'ils sont aujourd'hui.

Evidemment, la participation du Canton dans le soutien financier régulier accordé au Grand Théâtre offrait aussi l'occasion de réformer la gouvernance pour donner une place au Canton et de mettre à niveau le statut du personnel pour un statut unique, ce qui est un enjeu important. Nous étions là en octobre 2013.

Par la suite, une discussion beaucoup plus large s'est ouverte sur le désenchevêtrement des tâches. Dans un premier temps, en septembre 2014, il est exact que le Conseil d'Etat avait annoncé qu'il envisageait plutôt que le Grand Théâtre, parmi d'autres institutions majeures, dépende entièrement du Canton, ce qu'il proposait, ou du Canton et de la Ville.

Depuis lors, notamment ce printemps, des discussions ont eu lieu et je peux dire que nous sommes revenus à l'idée d'un partenariat public entre la Ville et le Canton s'agissant des grandes institutions, car nous sommes conscients, de part et d'autre, que toutes seront concernées par des enjeux majeurs ces prochaines années, à l'image du Grand Théâtre, de l'Orchestre de la Suisse romande, de la Nouvelle Comédie et de certains grands musées. On est mieux ensemble que seul pour travailler à des solutions viables.

Entre-temps, le Conseil d'Etat, que je remercie d'avoir tenu ses engagements, a déposé le projet de loi PL 11605, qui comprend un montant de 500 000 francs pour 2015. Ce serait la première tranche d'une aide financière de fonctionnement, suivie par 2 millions de francs en 2016 et 3 millions de francs en 2017. La commission des finances examine actuellement ce projet de loi. J'ai bon espoir, puisque rien n'est encore fait, qu'il soit accepté. Ce serait un signe fort en faveur de ce partenariat entre le Canton et la Ville de Genève, que j'appelle de mes vœux et qui donnerait l'occasion de repenser un certain nombre d'éléments, comme je l'ai dit, ainsi que d'assurer la pérennité de notre scène lyrique à long terme.

Pour finir, je rappelle que l'étude sur le Grand Théâtre, qui portait plutôt sur son orientation stratégique, montrait qu'il s'agissait d'une institution de très grande qualité, mais qui devait peut-être faire plus d'efforts dans la conquête de nouveaux publics, dans le domaine pédagogique et dans le travail «hors murs», pour aller à la rencontre des gens plutôt que d'attendre qu'ils viennent à l'opéra. Comme toute scène lyrique, le Grand Théâtre est aujourd'hui confronté au défi de renouveler son public, en allant puiser parmi les jeunes et les gens qui viennent d'arriver à Genève. Il a engagé ce travail pour être encore plus offensif et dynamique en la matière.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie en tout cas de l'accueil favorable que vous réservez à ces comptes 2012-2013.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens de manière exceptionnelle, puisque mon collègue Sami Kanaan est en charge de l'administration du Grand Théâtre, sur la partie constructive. Je m'associe aux louanges faites à la direction du Grand Théâtre, que ce soit M. Richter, M^{me} Bertani ou M. Hässig, secrétaire général depuis peu de temps, qui tous trois conduisent cette institution avec pertinence et d'une main de maître. Celles et ceux qui ont pu profiter de *Medea* ont eu affaire à un spectacle au summum de l'art lyrique.

Cela dit, j'ai quelques informations à donner à celles et ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui suivent ce dossier avec intérêt. Nous allons commencer les travaux pour l'Opéra des Nations. Il faudra faire descendre tout le monde de ce grand bateau amiral qu'est le Grand Théâtre pour une tournée. Nous avons reconsidéré tous les travaux: il avait été question de clipper des bureaux sur la tour de scène, ce qui a été abandonné, mais une plus grande surface sera dégagée en creusant sous le parking du côté de la rue du Théâtre. Des nouveaux locaux en sous-sol seront mis à la disposition du personnel. J'ai l'honneur et le privilège de vous dire que l'autorisation de construire a été obtenue et que les travaux démarreront le 1^{er} février 2016, cette date ayant été fixée voilà une semaine.

D'autre part, une partie du personnel déménagera dans les nouveaux locaux en cours de construction à la place des Nations. Une autre ira aux Ports Francs. Mesdames et Messieurs, vous êtes déjà invités le 19 juin 2015 sur le plateau du nouvel Opéra des Nations. Des petits concerts seront donnés dans le cadre de la Fête de la musique. Puis, nous construirons cet opéra – 60 camions semi-remorques arriveront de Paris – pour que le personnel puisse y transiter à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. Nous embarquerons alors dans ce nouveau bateau amiral.

Nous prenons des risques, mais j'espère que la multiplication des spectacles permettra de compenser le déficit structurel qui nous attend, Monsieur Sormani, voire de faire mieux. Grâce à ce théâtre éphémère, et c'est pourquoi nous l'avons importé, la Comédie-Française a renouvelé complètement ses spectateurs et elle peut se réjouir d'avoir opéré cette transition générationnelle ainsi que d'avoir augmenté sa fréquentation. Je compte pouvoir relever avec vous ces nombreux défis: la reconstruction, la rénovation et l'agrandissement du Grand Théâtre ainsi que la mise à disposition d'une infrastructure nouvelle à côté de la place des Nations.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

décide:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2012-2013 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 381 500 francs destiné à la rénovation des installations techniques de la chapelle des Rois dans le cimetière de Plainpalais, sis rue des Rois 10, 1204 Genève, parcelle N° 78, feuille 3, section Genève-Plainpalais, bât. N^{os} A796, A797, A798 (PR-1093 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 19 novembre 2014, sous la présidence de M. Guy Dossan, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 16 septembre 2014 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

Il convient de souligner, comme le relève la proposition du Conseil administratif, que la chapelle des Rois fait partie de l'ensemble des quatre cimetières de la Ville de Genève et est rattachée plus spécialement au centre funéraire par sa fonction d'accueil aux défunts. Elle comprend une salle pour les cérémonies funéraires, la chapelle, et douze chambres mortuaires, ainsi que les locaux de services liés à cette fonction. Les installations techniques ont été mises en service en 1956 et sont aujourd'hui très vétustes. Le système de refroidissement des chambres funéraires et le chauffage des locaux périphériques sont en effet hors service et la plupart des installations ne répondent plus aux normes actuelles.

Rappel de la proposition

Pour mémoire, rappelons que Robert Barro a redessiné le bâtiment en optant pour une expression architecturale moderne, se manifestant dans l'asymétrie du plan et des volumes, la légèreté de l'ensemble, les toitures en appentis, le mur à claustra, la diversité et l'innovation des matériaux. C'est ainsi que la chapelle et les chambres mortuaires sont achevées en 1957. Il faut toutefois mentionner que ni Wasem, ni Stravinsky n'accepteront de modifier leurs vitraux, beaucoup trop figuratifs au goût de l'architecte.

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 929.

Le sous-sol est ainsi entièrement dévolu aux chambres mortuaires, anti-chambres et frigos, auxquels s'ajoutent un vestiaire, la chaufferie, le local des machines et de ventilation. Le rez-de-chaussée respecte la division en deux corps: la chapelle avec une nef de 100 places doublée d'un étroit collatéral; le mobilier liturgique se réduit à une chaire et un socle en marbre pour la dépose des cercueils; des vitraux ornent le chœur et le mur arrière, la *Résurrection* de Stravinsky et la *Croix victorieuse, Esaïe et l'Homme bâtissant un monde meilleur* de Wasem. Le corps perpendiculaire abrite des chambres mortuaires et des espaces de service tel un local d'entreposage des fleurs, un bureau et des WC.

Les installations du centre funéraire des Rois sont importantes en termes de sécurité sanitaire puisqu'elles sont liées aux conditions de conservation des corps. A ce titre, cet emplacement sert de réserve aux installations du centre funéraire de Saint-Georges. Elles sont, comme relevé précédemment, très vétustes et ne correspondent plus aux exigences de la politique énergétique municipale. Dans le cadre de la planification de la rénovation des installations funéraires liées aux dépôts des corps, il est nécessaire de procéder, dans une première phase, à celle du centre funéraire des Rois avant de s'attaquer à celle, beaucoup plus importante, du centre funéraire de Saint-Georges. D'où la présente proposition d'ouverture de crédit.

Séance du 19 novembre 2014

Audition de M. Philippe Meylan, responsable de la Direction du patrimoine bâti du département des constructions et de l'aménagement de la ville de Genève, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie du département des constructions et de l'aménagement, de M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire du département de la cohésion sociale et de la solidarité, de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction à la Direction du patrimoine bâti, M. Jim Escher, architecte rattaché à la direction du patrimoine bâti, et de M. Andrea Calanchini, architecte mandataire

M. Breda souligne du point de vue de l'historique de ce projet que la rénovation des installations du cimetière des Rois s'inscrit dans un processus général de rénovation des infrastructures funéraires de la Ville de Genève. Une grande partie de ces installations se trouve concentrée au Centre funéraire de Saint-Georges qui va devoir être rénové. Un mandat d'études a été voté. Ce lieu devrait subir des travaux pendant un an et demi ou deux ans. Dans cette perspective, il est fondamental que pendant l'interruption de l'activité de Saint-Georges, les autres centres funéraires soient en état de marche pour permettre au Service des pompes funèbres d'assurer le minimum du minimum dans sa mission de prendre en charge les défunts et d'accueillir leurs proches. La rénovation du Centre funéraire de Saint-Georges est donc liée au fait de pouvoir bénéficier de chambres mortuaires au centre-ville. M. Breda insiste donc sur le double enjeu consistant à

Proposition: travaux de rénovation de la chapelle des Rois

préserver l'équipement existant au centre-ville pour les familles et, d'autre part, assurer le service public dans la prise en charge des défunts de Saint-Georges pendant les travaux de rénovation de ce site sur une durée d'un à deux ans.

M. Meylan rappelle sur la base d'une présentation Powerpoint présentée à la commission des travaux et des constructions que le bâtiment des Rois, y compris les installations techniques, date de 1956, donc de bientôt soixante ans, ce qui explique le besoin qui s'impose de remplacer ces mêmes installations, dont tout ce qui touche au refroidissement nécessaire pour ce lieu. Il s'attarde sur les qualités architecturales du bâtiment administratif et de la chapelle, aux éléments constructifs délicats, qui ont bénéficié d'un entretien régulier au fil de temps dans ses éléments principaux, dont la toiture.

Dans son exposé du projet, M. Calanchini rappelle que le bâtiment existant se compose de deux volumes, avec un rez et une grande chapelle d'une part, et le sous-sol et les chapelles mortuaires d'autre part. L'état actuel correspond aux installations de 1956-1957, y compris dans ce qui touche à l'électricité et à la ventilation. Il est donc nécessaire de remplacer les installations techniques du sous-sol des Rois parce qu'elles ne répondent plus aux normes en vigueur et que les machines nécessaires au refroidissement des chambres funéraires, à la ventilation et au chauffage ne fonctionnent plus du tout. Le parti principal du projet vise donc à la rénovation des installations techniques: refroidissement et isolation thermique.

En effet, le projet prévoit de remplacer les chambres funéraires par des catafalques réfrigérés qui permettront de concentrer le froid autour du cercueil et d'améliorer l'accueil des familles dans les cellules. Il fallait jusqu'ici refroidir toute la pièce pour la conservation du défunt et il s'agira là de refroidir seulement la partie qui «contient» le défunt. Certaines cellules pourront accueillir jusqu'à deux catafalques en même temps. Le corollaire est à la mise à niveau des installations techniques et le programme des travaux prévoit donc également une isolation de l'enveloppe thermique du bâtiment. Par cohérence, il est nécessaire de le faire pour viser des économies. Les vitrages simples seront remplacés et les vitraux seront doublés. L'ensemble de ces interventions permettra de baisser les besoins en chaleur et d'améliorer les performances énergétiques des lieux. Enfin, des éléments ponctuels avec amiante devront être revus.

M. Calanchini insiste sur les qualités esthétiques des sols du centre des Rois, qu'il s'agit de préserver dans une perspective patrimoniale. Les travaux sont surtout concentrés au sous-sol. Le point fondamental des travaux repose sur les locaux techniques plus grands et séparés entre les parties: électricité, refroidissement, etc. L'enjeu consiste à ne pas sortir du volume donné tout en laissant les données de base avec douze chambres mortuaires et les locaux nécessaires. Le remplacement des installations techniques impose de disposer de locaux distincts et plus grands; les dimensions des catafalques appellent aussi des cellules plus

spacieuses. Il faut pourtant travailler dans les volumes existants au rez et au sous-sol, en réorganisant l'espace actuel et en supprimant certaines fonctions devenues obsolètes. Le rez ne va pas connaître de grands changements, si ce n'est des toilettes avec un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Au sujet du programme énergétique, M^{me} Cerda explique qu'une pompe à chaleur desservira le chauffage et que la chaleur nécessaire à la production de froid va être récupérée pour chauffer l'eau sanitaire. L'ensemble de ces travaux permettra aux Rois d'assurer la transition énergétique de ces équipements. Terminant l'exposé, M. Meylan signale que l'autorisation de construire est en force et que le projet est donc prêt à être mis en œuvre. Le chantier devrait durer douze mois. M. Breda prévient en outre que les nuisances du chantier ne permettront pas d'accueillir du public.

Questions des commissaires

Un commissaire se demande ce qui fait que ce projet passe avant un autre, comme celui des vestiaires du Bout-du-Monde. M. Breda souligne que les chambres mortuaires sont inexploitable. Il fait observer que les installations techniques des Rois sont hors d'usage et qu'on ne peut accueillir des familles dans ces installations. Si on ne les remplace pas, on ne pourra tout simplement pas fermer Saint-Georges pour rénover ses propres installations.

Répondant à une question d'un deuxième commissaire, M. Breda mentionne qu'on n'opère aux Rois aucun traitement de thanatopraxie.

Un autre commissaire remarque que ce projet ne propose rien pour la chapelle et se demande si le Conseil municipal doit s'attendre à une prochaine demande de crédit. M. Meylan rappelle que la chapelle a bénéficié d'un entretien courant, notamment sur sa toiture, ce qui permet de la maintenir pendant les quinze prochaines années. M. Calanchini fait observer que les nouvelles installations techniques, dont la ventilation, bénéficieront également à la chapelle.

Un dernier commissaire souhaiterait savoir comment a été attribué le mandat d'architecte pour ce projet. M. Meylan répond que mandat a été attribué par appel d'offre. Le bureau mandataire a déjà travaillé précédemment pour la Ville de Genève, soit au projet récemment achevé d'isolation phonique du centre culturel de l'Usine.

Vote de la commission

La proposition PR-1093 est acceptée à l'unanimité des commissaires présent-e-s, soit par 12 oui (1 EàG, 2 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Proposition: travaux de rénovation de la chapelle des Rois

Premier débat

M. Christo Ivanov (UDC). Monsieur le président, nous pouvons passer rapidement au vote puisque le crédit avait été accepté par l'ensemble des groupes. (*Commentaires.*)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 381 500 francs destiné à la rénovation des installations techniques de la chapelle des Rois dans le cimetière de Plainpalais, sis rue des Rois 6, 1204 Genève, parcelle N° 78, feuille 3, section Genève-Plainpalais, bât. N^{os} A796, A797, A798.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 381 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude PR-721/9 voté le 12 décembre 2009 (N° PFI 084.008.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif lors de sa séance du 18 février 2015.

Le développement du projet pour le site de la gare des Eaux-Vives fait l'objet, depuis maintenant de nombreuses années, de réflexions, d'études et de démarches dans le but de valoriser, qualitativement, la friche urbaine résultant du remplacement de l'ancienne gare des Eaux-Vives par la nouvelle infrastructure de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Dans le cadre de ce projet, un concours de projets d'architecture a pour objectif de choisir un projet pour la réalisation des lots B, B/C, C et F du plan localisé de quartier (PLQ) de la gare des Eaux-Vives dont les prix ont été décernés en avril 2014.

Les maîtres d'ouvrage, respectivement la Ville et le Canton de Genève, en partenariat avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la coopérative Fédération des Eaux-Vives, ont prévu au sein de ce programme, outre les logements, un ensemble d'équipements publics et sportifs d'ores et déjà en phase de programmation.

Le centre sportif, d'une surface de 5800 m², comprendra une salle triple omnisports, une piscine de 25 m ainsi qu'une salle dédiée à l'escalade.

Concernant cette salle, la Ville souhaite développer un espace d'escalade urbain répondant à la majorité des besoins et assurant une flexibilité et une mixité d'usages. Dans le programme retenu, la surface utile de la salle est de 1100 m²

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 4805.

dont 730 m² uniquement dédiés à la pratique, et ce sous une hauteur de plafond d'environ 14 m qui permettra l'organisation de compétitions ou d'Open de haut niveau.

Gérée par le Service des sports, cette structure sera la seule avec ces spécificités au sein de l'agglomération et permettra à la fois la mise à disposition d'un nouveau lieu de pratique dédié, mais également le désengorgement des petites structures existantes.

Enfin, concernant le développement de petites structures, les opportunités de création sur les différents sites de la ville de Genève seront examinées dans le cadre du plan directeur des équipements sportifs qui est en cours d'élaboration.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité de lui présenter un projet de construction de deux salles de handball en ville, dont l'une se situerait sur la rive droite.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif lors de sa séance du 18 février 2015.

Le développement du projet pour le site de la gare des Eaux-Vives fait l'objet, depuis maintenant de nombreuses années, de réflexions, d'études et de démarches dans le but de valoriser, qualitativement, la friche urbaine résultant du remplacement de l'ancienne gare des Eaux-Vives par la nouvelle infrastructure de la gare CEVA des Eaux-Vives.

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 4795.

Dans le cadre de ce projet, un concours de projets d'architecture a pour objectif de choisir un projet pour la réalisation des lots B, B/C, C et F du plan localisé de quartier (PLQ) de la gare des Eaux-Vives dont les prix ont été décernés en avril 2014.

Les maîtres d'ouvrage, respectivement la Ville et le Canton de Genève, en partenariat avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la coopérative Fédération des Eaux-Vives, ont prévu au sein de ce programme, outre les logements, un ensemble d'équipements publics et sportifs d'ores et déjà en phase de programmation.

Le centre sportif, d'une surface de 5800 m², comprendra une salle triple omnisports, une piscine de 25 m ainsi qu'une salle dédiée à l'escalade.

Concernant la salle triple omnisports, il est prévu d'utiliser cet équipement pour satisfaire les nombreux besoins de différents sports de balle: handball, basket-ball et volleyball.

Ainsi que les études menées dans le cadre de la proposition PR-971 l'ont démontré, les actuelles salles omnisports de la Ville de Genève sont toutes suroccupées.

Dès lors, tout projet de salle omnisports, qu'il s'agisse du projet de centre sportif de la gare des Eaux-Vives, mais aussi des projets faisant partie des images directrices pour le Bout-du-Monde ou la Queue-d'Arve, est désormais conçu comme un équipement polyvalent permettant d'accueillir plusieurs sports de balle.

Toutefois, concernant la rive droite, aucun projet de construction de salle omnisports sur le territoire de la Ville de Genève n'est envisagé à ce jour, notamment faute de disposer du terrain nécessaire. Nous restons toutefois à l'affût de toute opportunité dans ce domaine, afin de combler les besoins également dans ce secteur de notre ville. La solution passera peut-être par une collaboration avec les communes riveraines de la nôtre sur la rive droite.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguët, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funitreille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Vieille-Ville est actuellement régie par deux plans de circulation différents, à savoir un plan de jour, où un certain nombre de rues sont en régime de zones de rencontre, donc ouvertes au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan de nuit (20 h à 7 h) où seuls les ayants droit et les cycles sont autorisés. Néanmoins, les problèmes de stationnement illicite de jour comme de nuit sont courants, ainsi que la circulation hors des heures autorisées et l'utilisation par les automobilistes des voiries réservées aux piétons.

Afin d'assurer le respect du régime de circulation actuel et de résoudre ces problèmes, le 16 octobre 2013 notre Conseil a soumis au Conseil municipal la proposition PR-1046 de crédit d'un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville. Celle-ci a été votée le 21 mai 2014. Le dossier d'autorisation de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

Le système de contrôle d'accès permettra d'assurer le respect des régimes de circulation actuels, soit zone de rencontre le jour et zone piétonne la nuit de 20 h à

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 3849.

7 h. Il fonctionnera donc la nuit uniquement. Il n'y aura pas de modification quant aux ayants droit qui resteront les mêmes qu'aujourd'hui. Les livraisons sont autorisées aux horaires définis par l'arrêté de circulation en vigueur et, pour les cas ponctuels, une autorisation est à solliciter auprès du service compétent. Les services de secours et les personnes handicapées sont autorisés à accéder à la zone.

En complément à cette mesure, il est prévu de paver certaines rues, soit en automne 2015 les rues du Puits-Saint-Pierre, Etienne-Dumont et Maurice. Une deuxième étape prévoit l'étude de la place du Bourg-de-Four et des rues adjacentes, à savoir les rues de l'Hôtel-de-Ville, Henry-Fazy, de Saint-Léger et des Chaudronniers.

Le projet de revalorisation de l'éclairage de la place du Bourg-de-Four est quant à lui en phase de pré-exécution.

Enfin, l'électrification du minibus de la Vieille-Ville (ligne 36) est effective depuis décembre 2014, sur décision de la Ville de Genève, selon la proposition PR-940 acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2012. Outre l'amélioration du point de vue environnemental, cette ligne bénéficie ainsi d'une image revalorisée propre à encourager son utilisation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'une grande partie de la Vieille-Ville et des Rues-Basses sont pavées;
- que le pavé est plus esthétique que les routes trouées;
- que la Vieille-Ville est l'image de Genève pour les touristes qui nous rendent visite;

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 3857.

- que les rues qui traversent la Vieille-Ville ainsi que le Bourg-de-Four sont dans un état catastrophique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de terminer le pavage de la Vieille-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Actuellement, la Vieille-Ville est pavée sur une proportion importante de sa superficie. Un certain nombre de démarches ont été mises en œuvre afin de poursuivre les travaux de pavage en Vieille-Ville de Genève.

Deux projets ont été présentés par le Conseil administratif et ont fait l'objet d'une délibération favorable de la part du Conseil municipal:

- proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 (PR-1047/1), en vue de l'ouverture d'un crédit de 307 000 francs destiné au pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 janvier 2015;
- proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 (PR-1077), en vue de l'ouverture d'un crédit de 758 000 francs destiné au pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 janvier 2015.

Pour ces deux objets, les travaux sont prévus d'être réalisés entre l'automne 2015 et le printemps 2016.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé d'inscrire dans le 11^e plan financier d'investissement (PFI) les études et la réalisation des travaux de réaménagement de la place du Bourg-de-Four et des rues de la Vieille-Ville restant à paver.

Parmi les rues concernées figurent la rue de l'Hôtel-de-Ville, la rue Henry-Fazy, la rue de Saint-Léger et la rue des Chaudronniers, qui représentent ensemble une surface de l'ordre de 6600 m².

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Exceptionnellement, nous allons arrêter notre séance maintenant, afin de nous mettre en cortège pour la cérémonie d'investiture de Madame la maire. Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	62
2. Communications du bureau du Conseil municipal	63
3. Projet de délibération du 21 mai 2015 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-102)	63
4. Questions orales	65
5. Pétitions	82
6. Bilan social 2014 des ressources humaines (D-65)	83
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève (PR-1067 A)	114
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 381 500 francs destiné à la rénovation des installations techniques de la chapelle des Rois dans le cimetière de Plainpalais, sis rue des Rois 10, 1204 Genève, parcelle N° 78, feuille 3, section Genève-Plainpalais, bât. N°s A796, A797, A798 (PR-1093 A)	137
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, M ^{mes} Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904)	142
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977)	143

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789)	145
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M ^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010).	146
13. Propositions des conseillers municipaux	148
14. Interpellations	148
15. Questions écrites	148

Le mémorialiste:
Ramzi Touma